



SOCIETE SODEFOR



IDENTIFICATION ET GESTION DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

SUR LES CONCESSIONS 039/11 (BONKITA / NTEÑO), 035/11 (MADJOKO) ET 45/11 (ISONGO)

RESUME PUBLIC

Avec l'appui technique de :



Et le soutien financier de :



Novembre 2014



SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET CADRE DE TRAVAIL	4
2	PROCESSUS D'EVALUATION DES HVC.....	4
3	RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES 3 CONCESSIONS	5
3.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	5
3.2	CLIMAT ET RELIEF.....	7
3.3	VEGETATION	7
3.4	FAUNE	12
3.5	POPULATION HUMAINE	13
4	IDENTIFICATION DES HVC DANS LES 3 CONCESSIONS.....	15
5	PLAN DE GESTION DES HVC.....	19
6	PLAN DE SUIVI DES HVC.....	20



Avant – Propos

SODEFOR se dote progressivement de plans d'aménagement pour gérer ses concessions et souhaite désormais obtenir une certification de ses productions. Elle vise notamment à moyen terme l'obtention du certificat FSC (Forest Stewardship Council) pour 3 de ses concessions : Madjoko (CCF 035/11), Bonkita/Nteno (CCF 039/11) et Isongo (CCF 045/11). La concession Bonkita/Nteno dispose à ce jour d'un Plan d'Aménagement déposé pour validation par l'administration forestière. Pour les 2 autres concessions, leur Plan d'Aménagement est en cours, l'ensemble des études de terrain ayant été réalisé et leurs résultats sont désormais disponibles.

L'identification et la protection adéquate des Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) étant une étape essentielle du processus de certification, SODEFOR a obtenu un appui financier du PPECF, programme soutenu par la COMIFAC, pour établir une étude des HVC pour ces 3 concessions. Cette étude a été menée en 2014 avec l'appui technique de FRM Ingénierie et du WWF.

Ce document a pour objectif de diffuser auprès d'un large public les résultats de l'étude menée, à savoir les HVC identifiées au sein des 3 concessions et les principes de gestion et de suivi mis en œuvre par la société pour les préserver.

Ce document a été réalisé sur la base des rapports d'étude établis pour chacune des 3 concessions qui se sont largement appuyés sur 2 références : i) l'Interprétation nationale des critères HVC pour la RDC élaborée en 2012, ii) le Guide générique pour l'identification des HVC publié en 2013 par le HCVRN.

1 CONTEXTE ET CADRE DE TRAVAIL

SODEFOR : Attributaire de 13 concessions réparties sur plus de 1.7 millions d'hectares, aménagées ou en cours d'aménagement.

3 concessions concernées : Bonkita / Nteno (039/11) avec un plan d'aménagement déposé en 2014 auprès de l'administration, Madjoko (035/11) et Isongo (045/11) avec un plan d'aménagement en cours d'élaboration.

HVC : Principe entier du référentiel FSC consacré à ce concept, imposant d'identifier les HVC présentes ou potentiellement présentes dans la concession et de mettre en place un processus de gestion et de suivi pour conserver, voire accroître ces HVC.

Portée de l'analyse : La mise sous aménagement implique des modifications de limite de la concession. Le territoire couvert par la concession après approbation du Plan d'Aménagement est alors dénommé **SSA** (Superficie Sous Aménagement), obtenue après exclusion des zones affectées au développement rural (zone vouée au développement des activités agricoles des communautés riveraines de la concession).

Tant que le Plan d'Aménagement n'est pas approuvé, SODEFOR est tenue responsable des activités menées sur tout le territoire de la concession. Par contre, dès l'approbation du Plan d'Aménagement, elle ne sera plus tenue responsable des activités menées dans la zone affectée au développement rural. De ce fait, l'évaluation des HVC a été faite à l'échelle de chaque concession mais les règles de gestion prescrites à SODEFOR pour suivre et maintenir ces valeurs se cantonneront aux limites de la Superficie Sous Aménagement.

2 PROCESSUS D'EVALUATION DES HVC

Sources de données :

Spécifiques à chaque concession : cartographie de la végétation, inventaire d'aménagement et étude socio-économique

Communes aux trois concessions : liste rouge de l'IUCN, sites RAMSAR, Aires protégées en RDC, IFL de WRI, Paysage CARPE, IBA de Birdlife International, Publication de l'IUCN sur les espèces d'eau douce d'Afrique Centrale.

Une équipe d'évaluation pluri-disciplinaire : i) Des spécialistes de la gestion forestière dans le Bassin du Congo, appuyés par des experts locaux en matière environnementale et sociale, ii) Le Responsable social de SODEFOR pour l'animation des réunions de concertation, iii) Un cartographe SIG.

Méthodologie :

- **Etude documentaire** (janvier/février 2014) ;
- **Analyse des données** disponibles (février/mars 2014). La plupart des traitements de données ont été établis dans le cadre de la préparation du Plan d'Aménagement (calcul de densité des espèces ligneuses, structures diamétriques, calcul des IKA des espèces fauniques, cartes de répartition, carte d'occupation du sol...) ;
- **Collecte de compléments de données** : interrogation des populations pour évaluer la présence des HVC 4, 5 et 6 (février/mars 2014) ;
- **Consultation des populations** à travers une séance d'information au démarrage de l'étude (février/mars 2014) auprès des différents groupements représentés sur les 3 concessions et une séance de restitution des travaux (novembre 2014) auprès des mêmes représentants ;
- **Rédaction des rapports d'étude** (avril/novembre 2014) ;
- **Consultation des autres parties prenantes** (Atelier national, décembre 2014).

3 RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES 3 CONCESSIONS

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Situation administrative : Principalement localisées dans la Province du Bandundu, dans la moitié ouest de la République Démocratique du Congo sur la rive droite de la rivière Lukenie (Carte 1).

Tableau 1 : Superficies des 3 concessions concernées par l'étude HVC

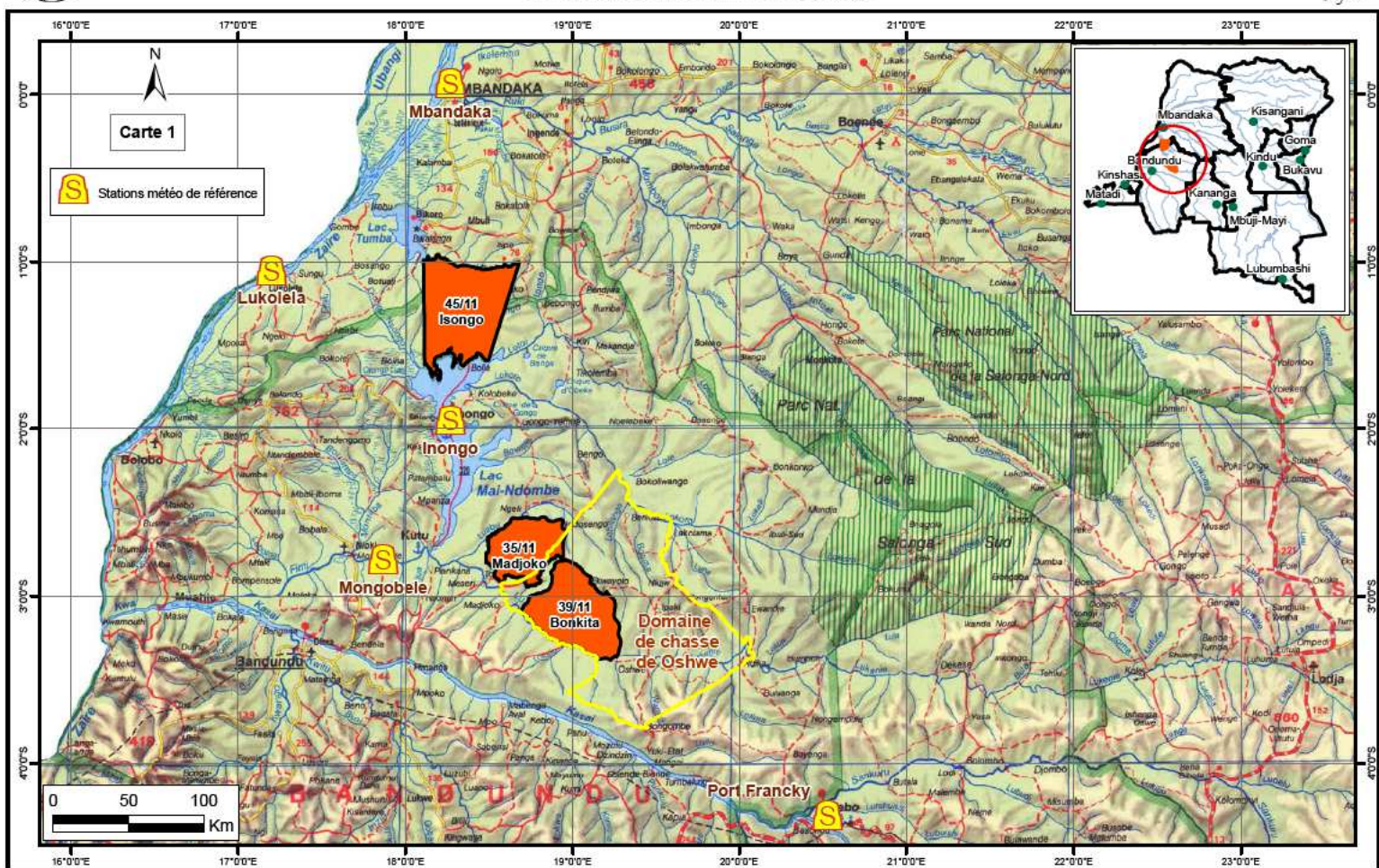
Concession	Superficies (ha)	
	Totale	Productive
35/11-Madjoko	168 695	73 301
39/11-Bonkita	253 570	132 380
45/11-Isongo	335 161	114 527
TOTAL	757 426	320 208

Situation géographique :

- **Aires protégées à l'échelle nationale ou internationale** concernées par la zone d'étude :
 - o Le Domaine de chasse d'Oshwé qui chevauche une grande partie de la concession Madjoko et englobe en totalité la concession Bonkita / Nteno ;
 - o Le site RAMSAR Ngiri-Tumba-Maindombe qui se superpose avec la concession Isongo et dont la frontière Sud se situe à une vingtaine de km de la limite Nord de la concession Madjoko.



République Démocratique du Congo
Localisation des Concessions Forestières SODEFOR
constituant le massif forestier étudié



- **Paysages prioritaires pour la conservation** concernés par la zone d'étude:
 - o Les Paysages CARPE Lac Télé – Lac Tumba (qui superpose la concession Isongo) et Salona – Lukénie – Sankuru ;
 - o Les Paysages Forestiers Intacts (PFI), qui chevauchent, pour partie, les concessions Madjoko et Bonkita / Nteno.

3.2 CLIMAT ET RELIEF

Climat : de transition qui se situe entre le type équatorial et le type tropical, et qui est caractérisé par une température annuelle moyenne de 25°C et des précipitations moyennes annuelles totales de l'ordre de 1 600 à 1 800 mm/an.

Hydrographie : Contexte humide, avec une étendue importante de forêt marécageuse, particulièrement marqué pour la concession Isongo, bordée par le Lac Maï-Ndombe au sud et le Lac Tumba au nord.

Relief : relativement plat, avec localement, au niveau des cours d'eau, une topographie un peu plus marquée (petits talwegs) individualisant des plateaux bien drainés.

3.3 VEGETATION

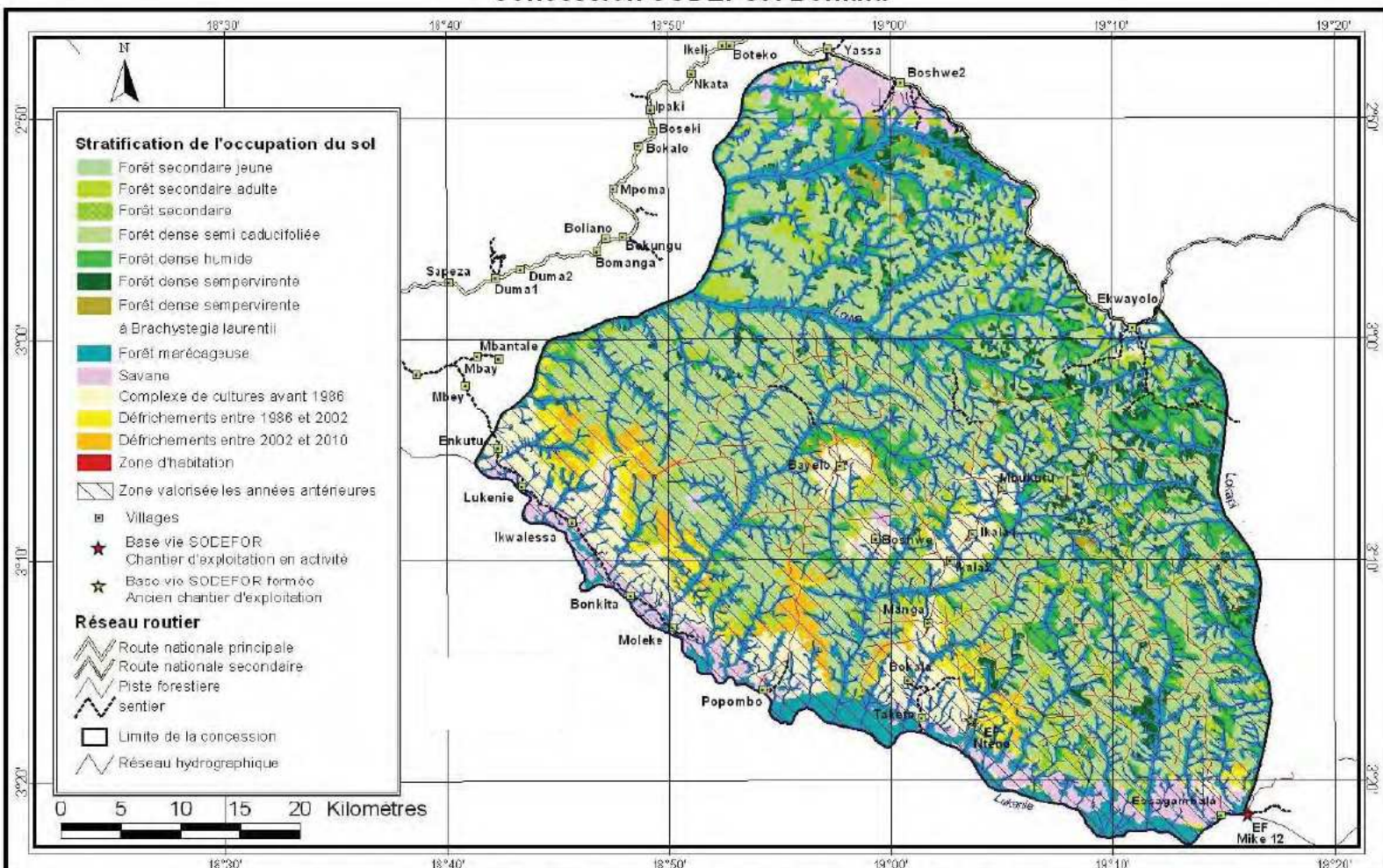
Forêt ombrophile : se présente sous différentes formes suivant le caractère plus ou moins caducifolié ou sempervirent des espèces qui la composent. Il en résulte de nombreuses formes de transition entre les deux représentations typiques sempervirentes ou semi-caducifoliées de ces forêts.

Forêt exploitée : Près de la moitié de la surface forestière des concessions Madjoko et Isongo a été parcourue par une exploitation forestière alors que pour la concession Bonkita / Nteno, les ¾ de sa surface ont été impactés par les activités d'exploitation forestière.

Cartographie des peuplements : établie par interprétation d'images satellites Landsat et validée par les travaux de terrain (inventaire d'aménagement). **Quelques types forestiers remarquables** sur chacune des 3 concessions ont ainsi pu être mis en évidence (Cartes en p8, 9 et 10 et Tableau 2).



République Démocratique du Congo
Stratification de l'occupation du sol
Concession SODEFOR Bonkita

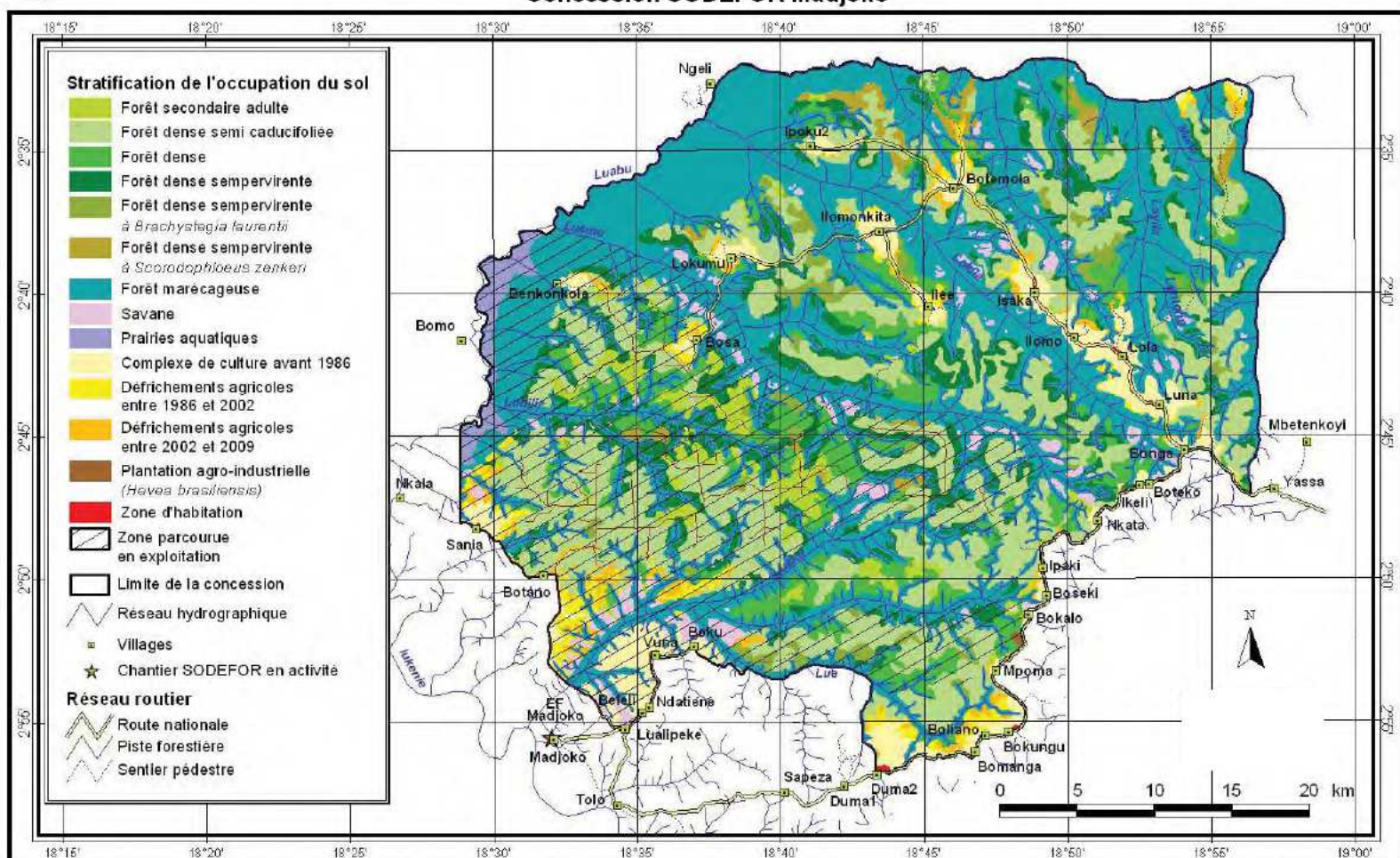


Source : images satellites Landsat 179/62 du 19/02/1986, du 14/05/2002 et du 25/11/2009 ; et Landsat 180/62 du 02/06/1986, du 05/05/2002 et du 03/01/2010

Cellule Aménagement, septembre 2010



République Démocratique du Congo
Stratification de l'occupation du sol
Concession SODEFOR Madjoko



Source : Images satellites Landsat 180/62 du 02/06/1986, du 05/05/2002 et du 05/03/2009

Cellule Aménagement, août 2011



République Démocratique du Congo
Stratification de l'occupation du sol
Concession SODEFOR 45/11

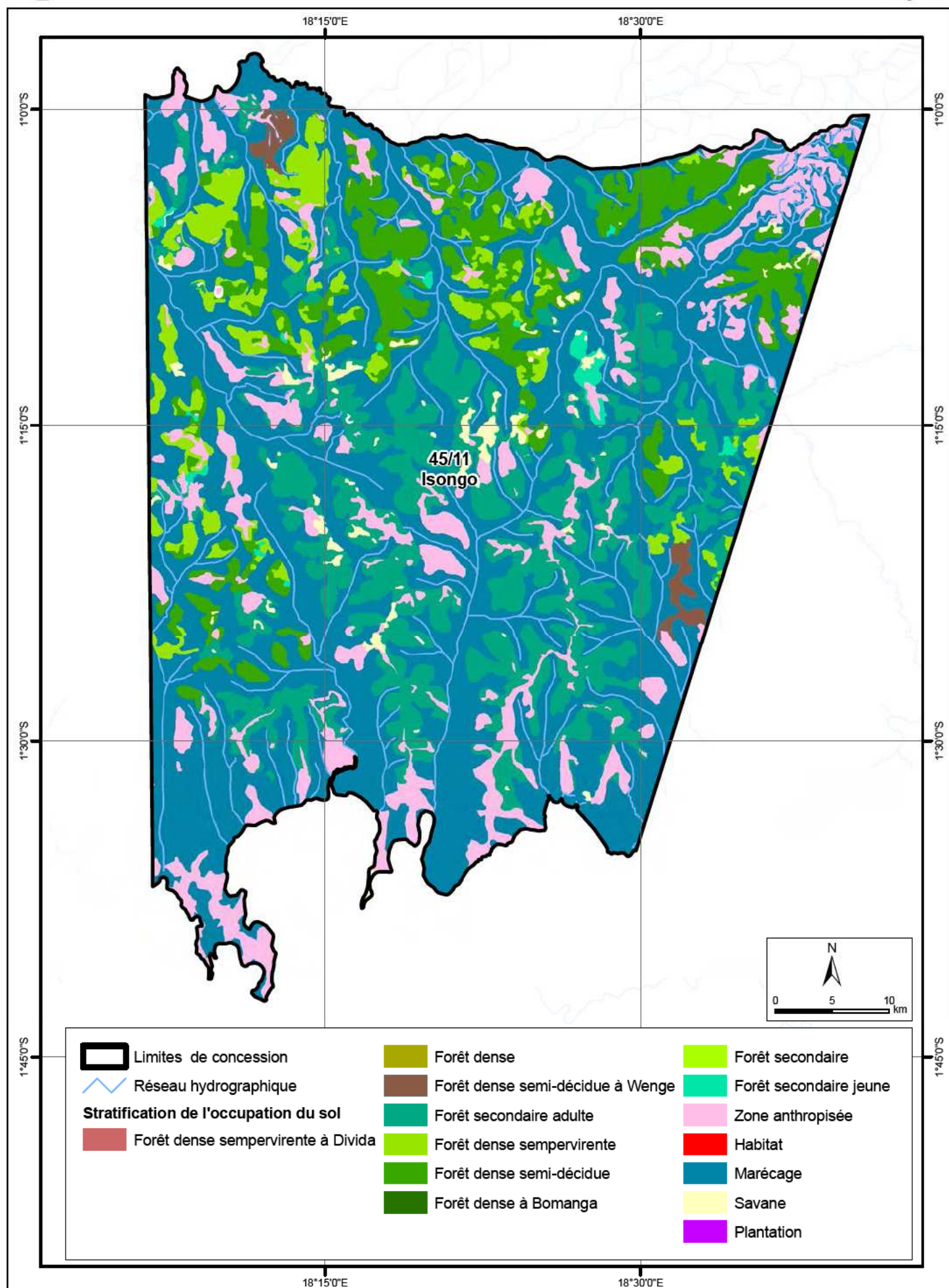


Tableau 2 : Peuplements forestiers présents dans le massif et spécificités

Strate	Description	Superficie (ha)		
		39/11 Bonkita	35/11 Madjoko	45/11 Isongo
Forêts secondaires		17 579	4 887	52 245
Forêts denses humides		121 262	68 413	48 165
Dont Forêts denses semi caducifoliées à <i>Millettia laurentii</i>	Forêt caractérisée par des essences perdant leur feuilles durant la saison sèche mais présentant une très nette domination du Wenge (<i>Millettia laurentii</i>) avec près de la moitié de la surface terrière	0		Environ 2 000 ha
Dont Forêts denses sempervirentes à <i>Scorodophloeus zenkeri</i>	Forêt dense sempervirente dont l'étage supérieur est composé en grande majorité par le <i>Scorodophloeus zenkerii</i> (<i>Divida</i>)	0	Environ 2100 ha	
Dont Forêts denses sempervirentes à <i>Brachystegia laurentii</i>	Forêt dense sempervirente dont la composition de l'étage supérieur est constituée en grande majorité par le <i>Brachystegia laurentii</i> (<i>Bomanga</i>)	Environ 1 100 ha	Environ 3 200 ha	
Forêts marécageuses		79 306	74 265	178 660
Savanes et prairies aquatiques		10 994	5 770	4 394
Zones anthropisées		24 430	15 359	51 697
SUPERFICIE TOTALE		253 570	168 695	335 161

Présence attestée dans les 3 concessions d'écosystèmes rares à l'échelle de la concession

Espèces ligneuses sensibles : Mise en évidence par l'inventaire d'aménagement de la présence d'espèces ligneuses considérées comme **menacées** par l'IUCN, très **faiblement représentées** ou présentant une **structure diamétrique irrégulière** et actuellement valorisées par la SODEFOR.

Pour juger de la rareté d'une essence, un seuil de densité minimale a été fixé à 0,02 tiges/ha (nombre de tiges de diamètre supérieur à 10 cm), qui correspond, en outre, au seuil fixé par la réglementation nationale à l'issue d'une concertation entre parties prenantes, au-dessous duquel l'espèce est interdite d'exploitation.

Tableau 3 : Espèces ligneuses vulnérables ou menacées par l'exploitation forestière

Nom pilote	Nom scientifique	Famille	Liste rouge IUCN	Espèce rare		
				Bonkita	Madjoko	Isongo
Andoung djumen	<i>Monopetalanthus microphyllus</i>	Caesalpiniaceae	-			X
Aniegre alti	<i>Aningeria altissima</i>	Sapotaceae	-	X	X	X
Aniegre robu	<i>Aningeria robusta</i>	Sapotaceae	-	X		
Bolonge na mai	<i>Chrysophyllum bequei</i>	Sapotaceae	-			X
Bubinga/Ebana	<i>Guibourtia demeusei</i>	Caesalpiniaceae	-		X	X
Diambi	<i>Guarea laurentii</i>	Meliaceae	-	X		
Difou	<i>Morus mesozygia</i>	Moraceae	-		X	
Doussie bipindensis	<i>Azelia bipindensis</i>	Caesalpiniaceae	VU	X	X	
Doussie pachyloba	<i>Azelia pachyloba</i>	Caesalpiniaceae	VU	X		
Ebiera	<i>Berlinia grandiflora</i>	Caesalpiniaceae	-			X
Fuma	<i>Ceiba pentandra</i>	Bombacaceae	-	X		X
Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	Moraceae	LR/nt			X
Kekele	<i>Holoptea grandis</i>	Ulmaceae	-	X		
Kotibe papa	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	Sterculiaceae	VU		X	
Koto	<i>Pterygota macrocarpa</i>	Sterculiaceae	VU	X		
Kumbi	<i>Lannea welwitschii</i>	Anacardiaceae	-			X
Lati saillant	<i>Amphimas ferrugineus</i>	Caesalpiniaceae	-			X
Longhi blanc	<i>Chrysophyllum africanum</i>	Sapotaceae	-	X	X	
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	Sapotaceae	VU	X	X	
Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>	Sapotaceae	CR	X	X	X
Ohia soy	<i>Celtis soyauxii</i>	Ulmaceae	-			X
Ovengkol	<i>Guibourtia ehie</i>	Caesalpiniaceae	VU		X	
Tola	<i>Prioria balsamifera</i>	Caesalpiniaceae	EN		X	
Wenge	<i>Millettia laurentii</i>	Fabaceae	EN			
Sougue E	<i>Parinari excelsa</i>	Chrysobalanaceae	-		X	

Nom pilote	Nom scientifique	Famille	Liste rouge IUCN	Espèce présentant une structure diamétrique irrégulière		
				Bonkita	Madjoko	Isongo
Avodiré	<i>Turraeanthus africana</i>	Meliaceae	VU		X	
Iatandza	<i>Albizia ferruginea</i>	Mimosaceae	VU	X	X	X
Koto	<i>Pterygota macrocarpa</i>	Sterculiaceae	VU		X	
Onzabili	<i>Antrocaryon micrastr</i>	Anacardiaceae	VU	X	X	X
Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>	Caesalpiniaceae	VU		X	
Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	Moraceae	VU	X	X	

Le Wenge n'est pas forcément menacé à court terme car il est très bien représenté dans les 3 concessions. Néanmoins, sa structure diamétrique montrant un déficit des tiges de diamètre 20/30 cm, une exploitation qui ne se soucierait pas des tiges d'avenir pourrait mettre en péril la survie du peuplement.

Plantes aquatiques menacées : D'après l'IUCN, les bassins versants dans lesquels se situent les 3 concessions seraient susceptibles d'héberger des espèces menacées.

Tableau 4 : Plantes aquatiques menacées

Nom scientifique	Statut IUCN	Bonkita	Madjoko	Isongo
<i>Eriocaulon stipantepalum</i>	EN			X
<i>Rotala robynsania</i>	CR	X	X	X
<i>Xyris exigua</i>	CR	X	X	X

Présence avérée dans les 3 concessions d'un assemblage d'espèces végétales rares et/ou menacées

Refuges saisonniers : Aucune zone mise en évidence par les investigations de terrain (aucune saline notamment) mais certaines formations seraient susceptibles de concentrer de façon saisonnière certaines espèces :

- les **zones de savanes** en forêt et les prairies humides, qui, malgré leur faible superficie, jouent sans doute un rôle saisonnier important dans l'alimentation et la reproduction de certaines espèces (sitatunga par exemple) ;
- les **forêts marécageuses**, inondées périodiquement ou en permanence, qui abritent souvent beaucoup d'espèces animales. Les larges étendues inondées de la concession Isongo seraient susceptibles d'héberger des pans importants de frayères et de sites d'alevinage.

Présence pressentie de zones susceptibles de concentrer de manière saisonnière certaines espèces animales

3.4 FAUNE

Moyens et grands mammifères sensibles : Mise en évidence par l'inventaire d'aménagement d'espèces inscrites sur la liste rouge de l'IUCN et/ou totalement protégées en RDC.

Tableau 5 : Espèces fauniques menacées et/ou totalement protégées en RDC

Nom commun	Statut en RDC	Liste rouge IUCN	Présence (IKA : nb d'indice/100 km)		
			Bonkita	Madjoko	Isongo
Eléphant de forêt	Totalement protégé	VU	1.7	23.3	5.0
Singe au visage de chouette	Totalement protégé	VU	0.9	0.9	-
Colobe guéréza	Totalement protégé	LC	10.8	5.8	2.2
Colobe d'Angola	Totalement protégé	LC	1.0	1.2	-
Bonobo	Totalement protégé	EN	36.2	9.8	7.7
Pangolin géant	Totalement protégé	NT	98.2	90.9	14.1
Oryctérope	Totalement protégé	LC	39.8	16.8	-
Crocodile sp	Totalement protégé	(LR/lc)	-	-	0.2

Bonobo : la seule espèce endémique de la RDC dont la présence a été attestée par l'inventaire d'aménagement dans les 3 concessions.

Gorille et Chimpanzé : Absents. En dehors de leur aire de distribution.

Fort impact humain : La zone est caractérisée par une forte présence humaine dont les activités qu'elle génère (chasse principalement) montrent peu ou pas de zones en sont préservées. On observe donc un faciès forestier dont le cortège d'animaux emblématiques est appauvri, avec des populations faibles en grands animaux. **Aucune des 3 concessions concernées ne se trouve donc dans une aire dont l'état de conservation est bon.**

Espèces d'eau douce (poissons, mollusques, libellules et crabes : l'IUCN a établi des cartes de distribution en Afrique Centrale pour mettre en évidence les bassins versants renfermant la plus forte richesse spécifique. D'après l'analyse de l'IUCN, les écosystèmes d'eau douce contenus dans les 3 concessions renfermeraient **une richesse spécifique assez intéressante** (entre 200 et 400 espèces différentes) et serait même susceptibles d'héberger des espèces de poisson en danger (cas d'Isongo). En outre, un **certain nombre d'espèces endémiques** pourraient être abritées dans ces zones (entre 12 à 15 espèces par concession).

Présence avérée dans les 3 concessions d'un assemblage d'espèces animales vulnérables ou menacées

3.5 POPULATION HUMAINE

Démographie :

Une population répartie de manière hétérogène dans les 3 concessions, se concentrant majoritairement le long des principaux axes de communication.

Une population caractérisée par une **faible diversité ethnolinguistique** (3 ethnies pour Isongo, 4 ethnies pour Bonkita/Nteno et 3 ethnies pour Madoko) et intégrant une communauté Pygmée relativement peu représentée (1 village pour Madjoko, 4 villages pour Isongo).

	Isongo	Bonkita / Nteno	Madjoko
Nb Habitants	52 000	28 000	26 000
Nb villages	59	18	30
Densité (nb hab/km ²)	15.5	10.3	11.3

Economie rurale :

L'agriculture : activité principale pour tous les villages de la zone d'étude, caractérisée par une agriculture paysanne de subsistance, dont les surplus sont souvent vendus, associée à une agriculture commerciale orientée principalement sur la culture du maïs. Se pratique de façon extensive selon une pratique itinérante sur brûlis, avec des défrichements agricoles en périphérie du village à une distance permettant le retour au village le soir même.

La chasse : la plus importante source de protéines animales des populations résidant loin de cours d'eau poissonneux. La vente de viande de brousse constitue également une source d'argent non négligeable pour certains foyers. Mais c'est une activité qui se pratique le plus souvent en infraction avec la réglementation en vigueur (hors périodes de chasse, abattage des espèces animales menacées ou protégées).

La pêche : en générale une activité complémentaire à celle de la chasse, hormis pour les villages proches de vastes surfaces d'eau libre (lacs et grands cours d'eau) comme ceux situés en bordure des Lacs Tumba et Maï Ndombé pour qui la pêche se révèle être une activité particulièrement importante.

La cueillette des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (PFABO) : une importance capitale dans la vie quotidienne des populations (construction, alimentation...) et les PFABO sont généralement autoconsommés. Leur vente rapporte peu d'argent au foyer.

Un certain nombre de ressources (PFABO, gibier, poisson) et de sites forestiers (zones de cueillette, de chasse, de pêche) présents dans les concessions sont jugés fondamentaux pour la satisfaction des besoins essentiels des populations.

Dynamique d'anthropisation : Ces 10 à 15 dernières années, l'anthropisation est particulièrement dynamique dans les 3 concessions (taux de déforestation annuel évalué entre 0.5% et 0.6%, soit près de 2 fois supérieur au niveau provincial).

Le Plan d'Aménagement va consister à affecter des vocations à ces espaces anthropisés, à travers le processus de découpage en séries d'aménagement. Afin d'assurer aux populations rurales une réserve foncière permettant leurs futures activités agricoles, une zone affectée au développement rural (ZDR) comprenant les défrichements déjà présents ainsi qu'une partie des forêts de terre ferme va ainsi être délimitée. Conformément à la législation congolaise, cette zone est exclue des limites de la concession et est gérée par la population. La production de bois d'œuvre pourra y être pratiquée, en particulier dans le but de récupérer du bois d'œuvre sur des zones en cours de défrichement, en concertation avec les populations et avec l'accord préalable de l'administration forestière.

Pratiques culturelles et sites sacrés : Présence confirmée par les populations consultées de sites bien connus des populations. Les principaux types de site ou valeur sacrés sont :

- Les forêts « tabous » (*Iboka*) où résident les génies/esprits ;
- Les cimetières (normaux et coutumiers), situés à proximité des villages ;
- Les marais ou étangs sacrés (*Liembo*) ;
- Les arbres ou lieux sacrés (*Ituka*), lieux de cérémonie des chefs de terre et du chef coutumier ;
- Les sources sacrées ;
- Les sirènes (*Mami wata* au niveau des sources et *Elima* en forêt).

Pour autant, la localisation précise de ces valeurs n'est généralement pas dévoilée par les populations. Il conviendra, lors des travaux de cartographie participative, de convaincre les populations de l'intérêt à localiser ces sites afin de les protéger de l'exploitation.

4 IDENTIFICATION DES HVC DANS LES 3 CONCESSIONS

6 catégories de HVC re-définies en 2012 (version 5.0 du référentiel) :

- **HVC 1 – Diversité des espèces.** Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, importantes au niveau mondial, régional ou national.
- **HVC 2 – Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage.** Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.
- **HVC 3 – Ecosystèmes et habitats.** Ecosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition.
- **HVC 4 – Services écosystémiques.** Services écosystémiques de base dans des situations critiques, y compris protection de bassins versants et contrôle de l'érosion des sols et des pentes fragiles.
- **HVC 5 – Besoin des communautés.** Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple, moyens de subsistance, santé, nutrition, eau...) identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés ou populations autochtones.
- **HVC 6 – Valeurs culturelles.** Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau mondial ou national et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones, identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés locales ou populations autochtones.

Décision concernant le statut de chaque HVC (présentes, potentielles présentes, absentes), au travers la mise en évidence d'**indicateurs** découlant des critères établis par l'interprétation nationale des HVC en RDC :

- Chevauchement ou proximité avec des aires protégées à l'échelle nationale ou internationale ;
- Présence avérée d'espèces animales endémiques, rares ou menacées, notamment de Bonobos et d'Eléphants de forêt ;
- Présence avérée d'une diversité ligneuse et écosystémiques, incluant des habitats remarquables pour la région (forêt à Bomanga, à Wenge ou à Divida) et des espèces rares, à préserver (Mukulungu, notamment) ;

- Un réservoir de ressources et de sites fondamentaux pour satisfaire les besoins essentiels des communautés et préserver leur identité culturelle traditionnelle.

Cartographie des sites présentant une HVC avérée ou potentielle : certaines HVC identifiées dans les concessions ne sont pas cartographiées à ce stade ou le sont de manière purement indicative car les informations permettant leur localisation ne sont pas disponibles ou peuvent évoluer dans le temps. Il s'agit :

- **De certaines HVC 1**, liées à la présence d'espèces animales, comme le Bonobo ou l'Eléphant, dont les territoires sont étendus. De même, pour les espèces ligneuses rares, l'inventaire n'a pas forcément capté toutes les tiges présentes et elles sont susceptibles de se retrouver un peu partout dans la forêt. Pour la représentation spatiale des HVC 1.2 et 1.3, on a indiqué les aires de répartition concentrant le plus d'indices de présence des espèces concernées même si en réalité toute la forêt est susceptible d'héberger ces espèces ;
- **Des HVC 4 et 5** correspondant aux sources d'eau potable et zone de pêche utilisées par les populations mais sont cartographiées, à titre indicatif, en reprenant les cours d'eau principaux ;
- **Des HVC 5** correspondant aux zones de chasse et de cueillette, qui sont localisés, à titre indicatif, à partir des aires de répartition concentrant le plus d'indices de présence des activités humaines ;
- **Des HVC 6** correspondant aux sites sacrés ou autres lieux de culte utilisés par les populations, qui n'ont pas pu être cartographiés à ce stade.

*Pour la localisation précise des sites hébergeant des HVC de catégorie 4, 5 ou 6, SODEFOR devra effectuer avec les populations impliquées un **travail de cartographie participative**.*

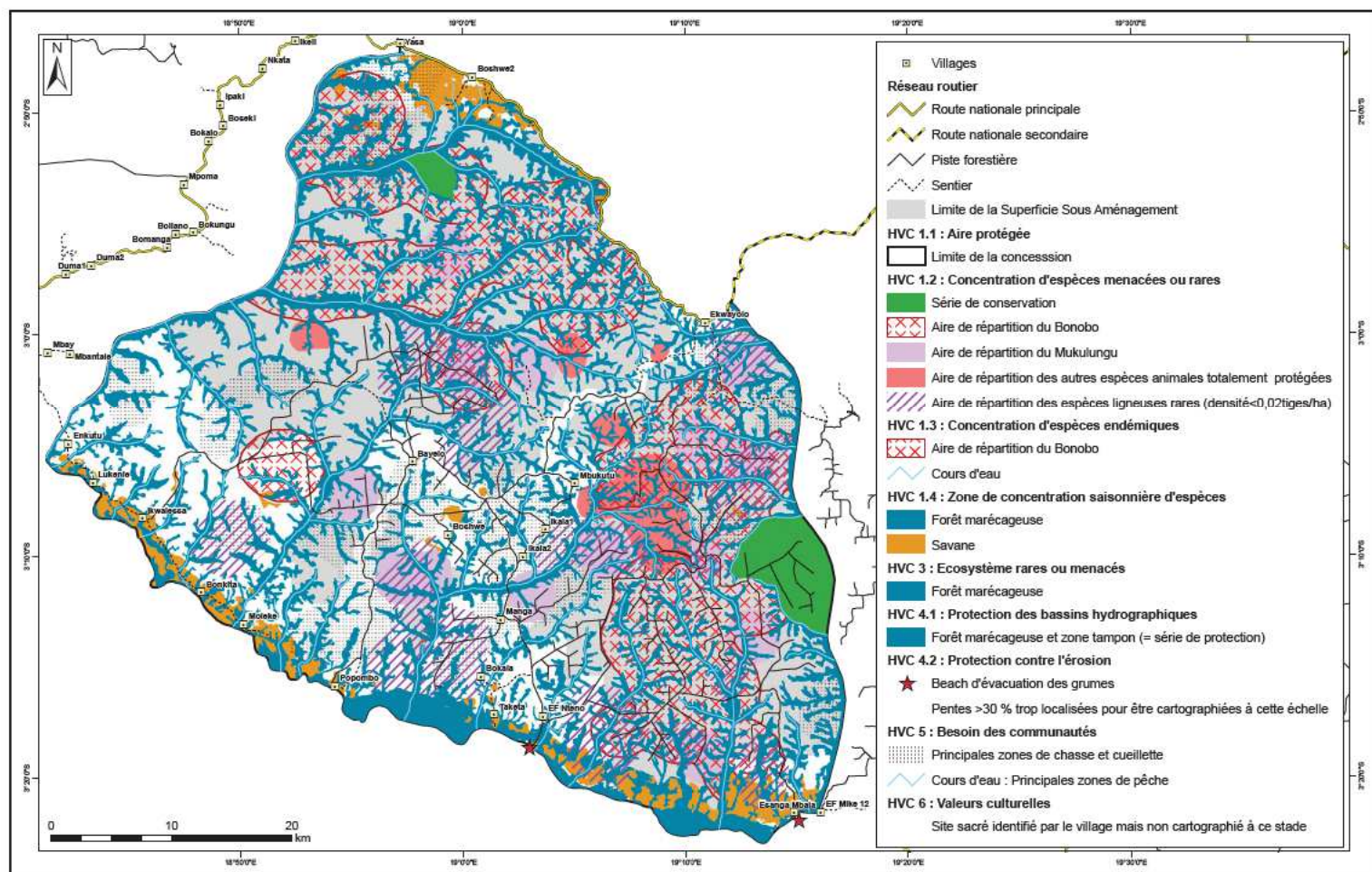
Processus évolutif : certaines HVC non encore identifiées pourraient être mises en évidence au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation dans la concession et des connaissances des ressources du massif.

Tableau 6 : Synthèse des HVC présentes/potentiellement présentes dans chacune des concessions

HVC 1 : Diversité des espèces		
HVC 1.1 : Aires protégées		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Site Ramsar)	Présent (Domaine de chasse)	Présent (Domaine de chasse)
HVC 1.2 : Concentration d'espèces vulnérables, menacées ou en danger d'extinction		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Bonobo, Eléphant, Mukulungu, Wenge, essences ligneuses rares)	Présent (Bonobo, Eléphant, Mukulungu, Tola, Wenge, essences ligneuses rares)	Présent (Bonobo, Eléphant, Mukulungu, Tola, Wenge, essences ligneuses rares)
HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Bonobo, écosystème d'eau douce)	Présent (Bonobo, écosystème d'eau douce)	Présent (Bonobo, écosystème d'eau douce)
HVC 1.4 : Zones de concentration saisonnières d'espèces		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Potentiellement présent (savanes, forêt marécageuse)	Potentiellement présent (savanes, forêt marécageuse)	Potentiellement présent (savanes, forêt marécageuse, prairie humide)
HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Absent	Absent	Absent
HVC 3 : Ecosystèmes menacés ou rares		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Forêt à Wenge, zones humides, forêt sempervirente)	Présent (Forêt à Bomanga, zones humides)	Présent (Forêt à Divida, forêt sempervirente)
HVC 4 : Services écologiques essentiels		
HVC 4.1 : Protection critique de bassins hydrographiques		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Eau potable, zone de pêche)	Présent (Eau potable, zone de pêche)	Présent (Eau potable, zone de pêche)
HVC 4.2 : Protection critique contre l'érosion		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (zones localisées à forte pente)	Présent (beach, zones localisées à forte pente)	Présent (zones localisées à forte pente)
HVC 4.3 : Protection contre les incendies		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Absent	Absent	Absent
HVC 5 : Besoins essentiels des communautés		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Zones de cueillette, chasse, pêche)	Présent (Zones de cueillette, chasse, pêche)	Présent (Zones de cueillette, chasse, pêche)
HVC 6 : Identité culturelle traditionnelle		
ISONGO	BONKITA	MADJOKO
Présent (Site sacré)	Présent (Site sacré)	Présent (Site sacré)



République Démocratique du Congo
**Carte de synthèse des Hautes Valeurs de Conservation
SODEFOR Bonkita**

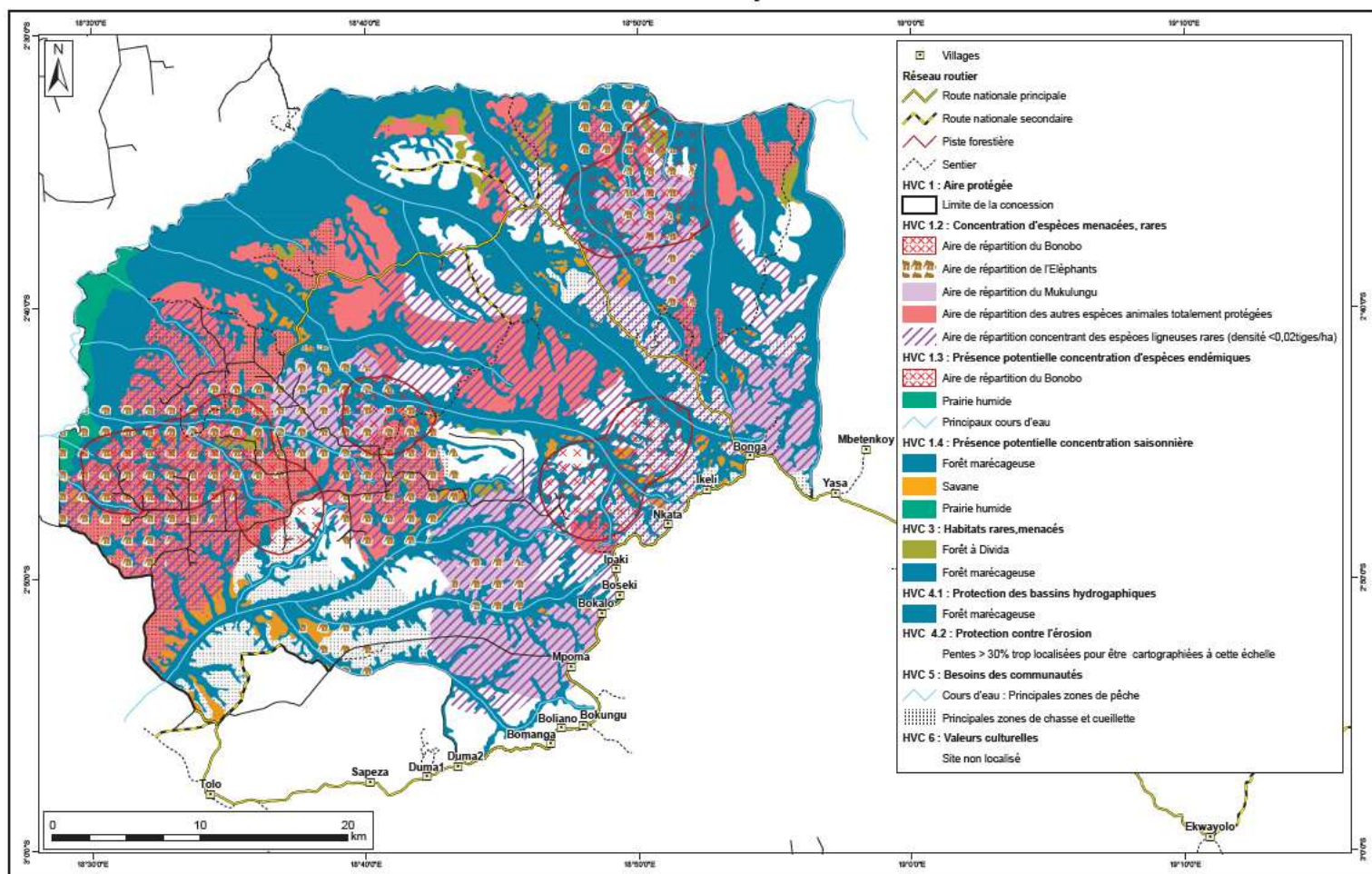


Système de coordonnées : WGS 1984

FRMi, Septembre 2014



République Démocratique du Congo
**Carte de synthèse des Hautes Valeurs de Conservation
SODEFOR Madjoko**

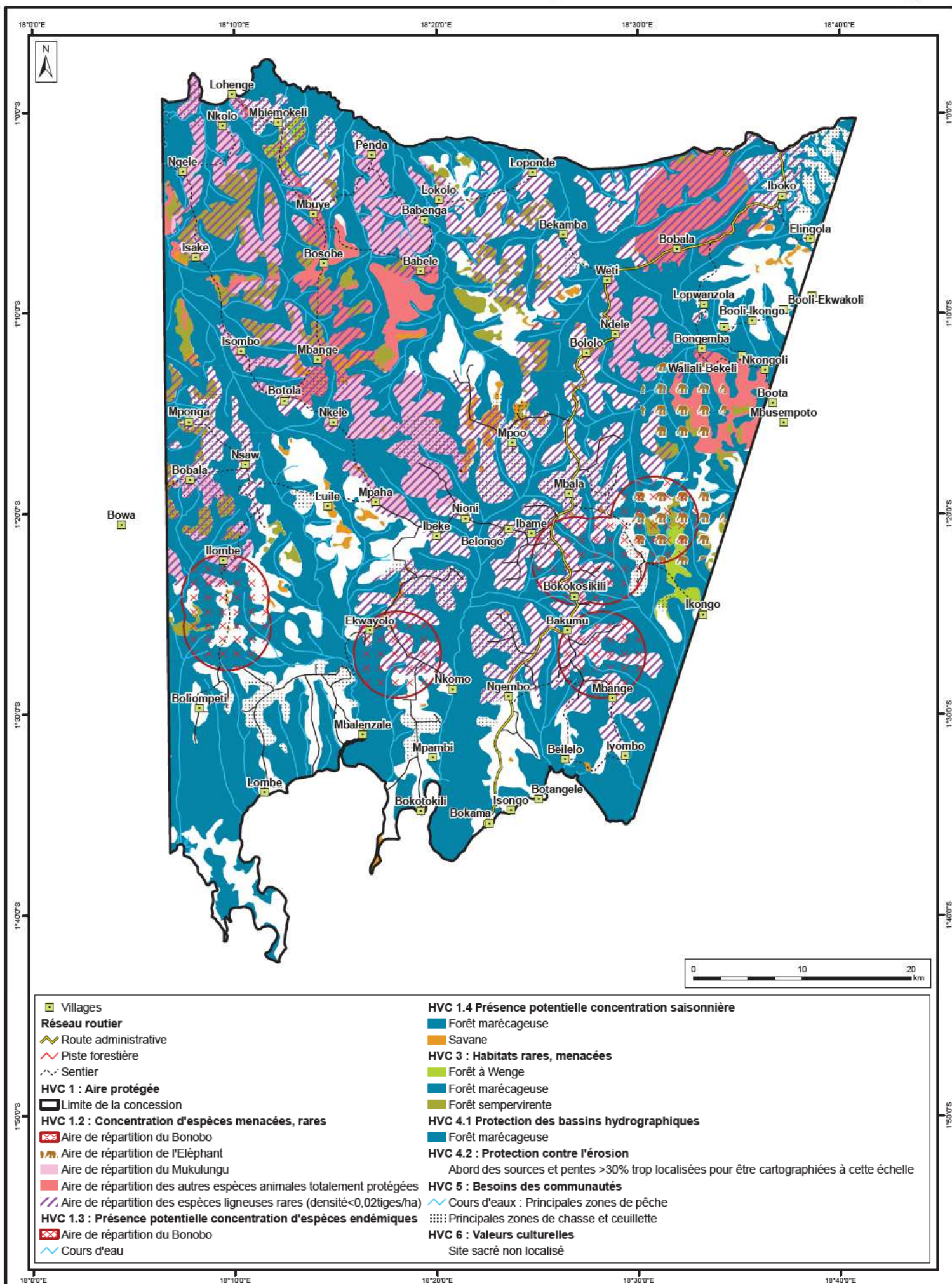


Système de coordonnées : WGS 1984

FRMi, Septembre 2014



Carte de synthèse des Hautes Valeurs de Conservation SODEFOR Isongo



5 PLAN DE GESTION DES HVC

*Pour chaque HVC présente ou potentiellement présente, le gestionnaire doit faire en sorte que cette valeur soit maintenue ou améliorée par des **mesures de gestion adaptées** et par la **définition d'indicateurs de maintien** pour chaque HVC présente/potentiellement présente dans la concession.*

Des mesures de gestion généralement transversales et concernant plusieurs HVC : Autrement dit, une mesure de gestion n'est généralement pas spécifique à une seule valeur de conservation mais est destinée à maintenir les caractéristiques de plusieurs HVC.

Principales mesures de gestion en lien avec la préservation des HVC :

- **Mise sous aménagement de la concession** et les implications que cela entraîne (affectations des terres avec des mesures de gestion spécifique à chaque série, détermination des DMA/taux de prélèvement permettant d'assurer la reconstitution des essences prélevées par l'exploitation, interdiction d'exploiter les essences rares) ;
- **Mise en place d'un processus de concertation permanent** avec les populations (qui intégrera notamment i) un travail de cartographie participative pour localiser précisément les sites à HVC 4.5 ou 6 et ii) un mécanisme de gestion des conflits liés aux HVC 4, 5 ou 6) ;
- **Mise en œuvre d'une exploitation forestière à impact réduit** (incluant notamment la préservation des arbres d'avenir, des semenciers, des arbres fruitiers recherchés par les frugivores, une bonne planification du réseau routier, le maintien de ponts de canopée, des mesures anti-pollution et la gestion des déchets) ;
- **Contrôle de la chasse** (toute activité liée à la chasse par les ouvriers et leur famille est interdite et des propositions alternatives sont prévues) et la **répression du braconnage** (à travers des partenariats ou programmes visant la préservation de la faune et la lutte contre le braconnage).
- **Mesures spécifiques pour la préservation des Bonobos :**
 - Projet de surveillance et de protection des Bonobos, en collaboration avec le WWF ;
 - Préservation d'îlots de forêts primaires ou de zones non exploitées pendant l'extraction dans des parcelles adjacentes pour offrir un refuge aux Bonobos pendant et après l'exploitation ;
 - Préservation d'arbres fruitiers.

Mise en œuvre des mesures de gestion : SODEFOR s'appuiera sur les **documents de planification d'aménagement** qui permettront de préciser le plan de travail chaque 5 ans (Plan de Gestion Quinquennal) puis chaque année (Plan Annuel d'Opération).

6 PLAN DE SUIVI DES HVC

Objectif : s'assurer que ces HVC sont maintenues, voire améliorées par les mesures de gestion adoptées.

Outil : Système de suivi permettant, au minimum :

- D'identifier des changements potentiels et réels tout au long de la durée de la rotation ;
- De comprendre les impacts en mettant à jour les effets de la gestion forestière sur les écosystèmes et sur la vie des personnes et des communautés.
- De déclencher des mesures correctives (ce qui impose l'identification de seuils).

Différents systèmes de suivi mis en place :

- Pour évaluer le niveau d'abondance et la distribution des populations fauniques menacées et sensibles dans le massif (notamment les Bonobos et les Eléphants) : **suivi de la grande faune à l'échelle des blocs quinquennaux** (cf. Méthode ARTS développée par le ZSL) ;
- Dans une optique de gestion adaptative de la faune : suivi des populations animales et des menaces pesant sur celles-ci, à travers **un suivi des prélèvements issus de la chasse villageoise** (en partenariat avec l'ICCN et des stagiaires).
- Un contrôle et un suivi des mesures de gestion sociale à travers l'outil « **cartographie sociale participative** ». Pendant la phase d'exploitation et pendant toute la durée d'ouverture à l'exploitation de l'AAC, les représentants désignés des villageois seront autorisés à se rendre sur les lieux, accompagnés de représentants de SODEFOR, pour effectuer un suivi-contrôle des mesures de gestion sociale qui auront été arrêtées.
- Le suivi de la mise en œuvre des mesures d'Exploitation Forestière à Impact Réduit se fera par la réalisation de **Diagnostics Post-Exploitation** portant sur un échantillon de parcelles d'exploitation.

Indicateurs de suivi : On distingue les indicateurs **opérationnels** (contrôle des activités, vérification de leur conformité par rapport aux procédures) et les indicateurs **synthétiques** (analyse des indicateurs opérationnels dans le temps pour évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures de gestion sur le long terme). En fonction des résultats de l'analyse des indicateurs, si certaines mesures de gestion se révélaient peu ou pas efficaces pour préserver une HVC, de nouvelles mesures de gestion devront être proposées.

Procédure de restauration : L'ensemble des résultats du monitoring servira à émettre des mesures correctives pour pallier aux manquements relevés. Une **procédure de restauration**, fixant les seuils en dessous desquels les mesures correctives sont automatiquement déclenchées, devra être élaborée puis appliquée.

Les mesures de gestion et de suivi seront prises en charge par les **Cellules d'Aménagement** de SODEFOR.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROCEDURE D'ETUDE DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION ET PRISE EN COMPTE DE LEUR GESTION DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES DE RDC



APPUI FINANCIER DU PPECF

Décembre 2014

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	3
2	PROCESSUS D'ELABORATION D'UNE ETUDE HVC.....	3
2.1	PLACE DE L'ETUDE HVC DANS LE PROCESSUS D'AMENAGEMENT	3
2.2	ETAPES D'ELABORATION D'UNE ETUDE HVC	3
2.3	CANEVAS-TYPE POUR UN RAPPORT D'ETUDE HVC.....	5
3	METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR L'IDENTIFICATION DES HVC	5
3.1	DOCUMENTS DE REFERENCE POUR L'IDENTIFICATION DES HVC	6
3.2	SOURCE DES DONNEES	7
3.3	ANALYSE DES DONNEES DISPONIBLES.....	7
3.4	COLLECTE DE COMPLEMENTS DE DONNEES	10
3.5	EVALUATION DES HVC	10
3.5.1	CRITERES D'IDENTIFICATION DES HVC.....	10
3.5.2	CARTOGRAPHIE DES HVC	15
4	MESURES DE GESTION ET ACTIONS DE SUIVI POUR PRESERVER LES HVC .	18
4.1	PLAN DE GESTION POUR LA PRESERVATION DES HVC.....	19
4.1.1	EVALUATION DES MENACES SUR LES HVC	19
4.1.2	DES MESURES DE GESTION ETROITEMENT LIEES A L'AMENAGEMENT FORESTIER	20
4.1.3	DES MESURES DE GESTION ADAPTEES A LA ZONE DE GESTION.....	21
4.1.4	EXEMPLE DE MESURES DE GESTION SPECIFIQUES PAR HVC.....	22
4.2	PLAN DE SUIVI DU MAINTIEN DES HVC.....	26
5	PROCESSUS DE CONCERTATION	31
5.1	PHASE 1 : CONSULTATION DES POPULATIONS LOCALES	31
5.2	PHASE 2 : RESTITUTION DES TRAVAUX AUPRES DES POPULATIONS LOCALES ...	32
5.3	PHASE 3 : CONSULTATION DES AUTRES PARTIES PRENANTES	32
6	CONCLUSION.....	33

1 INTRODUCTION

Depuis son introduction par le FSC à la fin des années 1990, l'approche Hautes Valeurs de Conservation (HVC) est à présent communément utilisée par les gestionnaires forestiers engagés dans une démarche de certification FSC. Ce référentiel y consacre en effet un Principe entier qui impose le maintien de ces HVC.

Aucune évaluation des HVC n'avait été menée jusqu'alors dans une concession forestière en RDC. La société SODEFOR, avec l'appui technique de FRMi et du WWF et l'appui financier du PPECF/COMIFAC, vient d'élaborer une étude portant sur l'identification, la gestion et le suivi des HVC pour 3 concessions forestières situées dans la Province du Bandundu.

Fort de cette première expérience, il paraissait intéressant de valoriser les résultats et enseignements de ces premiers cas d'étude pour développer une procédure qui puisse être adaptée à l'ensemble des concessions forestières en RDC.

L'objectif de cette procédure est de fournir aux gestionnaires forestiers une démarche méthodologique pour leur permettre d'identifier les valeurs de conservation sur leurs concessions et leur apporter des recommandations quant aux mesures de gestion et de suivi à mettre en œuvre pour préserver ces HVC.

Cette procédure a été présentée lors d'un atelier d'information et de concertation organisé à Kinshasa en décembre 2014 ([Annexe 5](#)).

2 PROCESSUS D'ELABORATION D'UNE ETUDE HVC

2.1 PLACE DE L'ETUDE HVC DANS LE PROCESSUS D'AMENAGEMENT

L'aménagement de la concession forestière est une étape indispensable à la certification et ces **deux démarches** sont **étroitement liées**. L'élaboration d'un plan d'aménagement développe une approche finalement assez semblable à celle développée dans une analyse des HVC, en mettant en œuvre des investigations de terrain permettant de qualifier et quantifier les ressources de la forêt. En outre, la réglementation nationale en matière de gestion forestière et d'aménagement veille à ce que les mesures prescrites garantissent la préservation des fonctions de la forêt, ce qui est aussi le but recherché dans l'approche HVC.

Pour mener une étude HVC pour une concession forestière en RDC, il faut nécessairement qu'elle ait lieu **après la phase des études** préparatoires à l'aménagement et, dans l'idéal, pouvoir disposer des rapports d'étude (rapport d'inventaire d'aménagement, rapport d'étude socio-économique).

2.2 ETAPES D'ELABORATION D'UNE ETUDE HVC

La conduite d'une étude des HVC pour les concessions forestières de RDC pourrait suivre les étapes suivantes :

- **Compilation et analyse des données** disponibles, en sachant néanmoins que la majorité des données essentielles à l'identification des HVC sont traitées dans le cadre de l'élaboration du plan d'Aménagement ;
- Le cas échéant, **compléments de données**, mais cette étape doit rester dans des proportions raisonnables pour combler les lacunes dans les données, proportionnellement à l'impact et à l'échelle des opérations ;
- **Information et consultation des populations** sur l'identification des HVC ;
- **Rédaction du rapport d'étude** intégrant : les HVC identifiées dans la concession, les mesures de gestion prescrites pour la préservation de ces valeurs et des indicateurs de suivi pour s'assurer du maintien de ces valeurs ;
- **Restitution et consultation des populations** sur les mesures de gestion des HVC ;
- **Consultation des autres parties prenantes** (experts...), sur base du rapport déjà produit ;
- **Production du rapport d'étude final**, intégrant les avis/observations des parties prenantes.

La Figure 1 permet d'illustrer le processus d'élaboration d'une étude HVC généralisable à l'ensemble des concessions forestières en RDC.

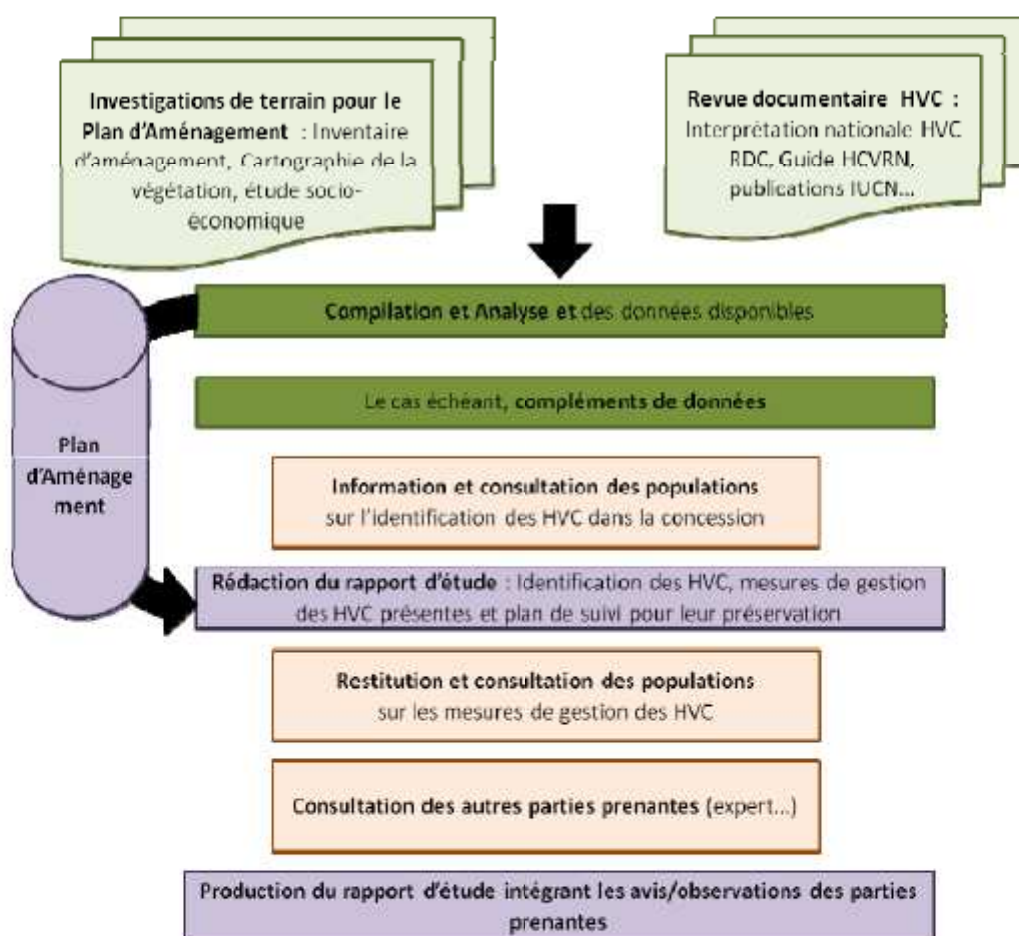


Figure 1 : Schéma illustrant le processus d'élaboration d'une étude HVC pour une concession forestière en RDC

2.3 CANEVAS-TYPE POUR UN RAPPORT D'ETUDE HVC

Le rapport d'évaluation des HVC pourrait se décliner en 6 parties :

- 1. Résumé exécutif ;
- 2. Portée de l'analyse et principales caractéristiques de la zone d'étude ;
- 3. Processus d'évaluation des HVC ;
 - Composition et qualification de l'équipe d'évaluation
 - Sources de données et méthodologies de collecte de données
 - Consultation des parties prenantes
- 4. Identification, statut et emplacement de chaque HVC ;
- 5. Mesures de gestion pour préserver les HVC identifiées ;
- 6. Plan de suivi du maintien des HVC.

3 METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR L'IDENTIFICATION DES HVC

Pour la lisibilité du document, sont repris ci-dessous la définition des 6 HVC telle qu'indiquée dans le Standard FSC version 5.0 (2012). Certaines HVC ont été subdivisées en plusieurs catégories par The Proforest Initiative (Boite à outils, 2003).

HVC 1 – Diversité des espèces. Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, importantes au niveau mondial, régional ou national.

HVC 1.1 : Aires protégées

HVC 1.2 : Concentration d'espèces rares, menacées ou en danger

HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques

HVC 1.4 : Concentration d'espèces saisonnières

HVC 2 – Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage. Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

HVC 3 – Ecosystèmes et habitats. Ecosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition.

HVC 4 – Services écosystémiques. Services écosystémiques de base dans des situations critiques, y compris protection de bassins versants et contrôle de l'érosion des sols et des pentes fragiles.

HVC 4.1 : Protection critique des bassins hydrographiques

HVC 4.2 : Protection critique contre l'érosion

HVC 4.3 : Protection critique contre les incendies

HVC 5 – Besoin des communautés. Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple, moyens de subsistance, santé, nutrition, eau...) identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés ou populations autochtones.

HVC 6 – Valeurs culturelles. Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau mondial ou national et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones, identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés locales ou populations autochtones.

3.1 DOCUMENTS DE REFERENCE POUR L'IDENTIFICATION DES HVC

L'identification des HVC dans une concession forestière de RDC devrait largement s'appuyer sur les **résultats de l'atelier d'interprétation nationale des critères HVC pour la RDC** qui s'est tenu à Kinshasa en 2012 ainsi que sur le **Guide générique pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation** établi par HCVRN en 2013.



Guides de référence pour l'identification des HVC

Une initiative sous-régionale, portée par le PPECF, vise, à travers l'élaboration d'un programme d'activités (« **Feuille de Route** »), à formuler des lignes directrices claires et précises pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC dans le bassin du Congo. Plus spécifiquement, la Feuille de Route aboutira à proposer des procédures standardisées pour l'identification des différentes catégories de HVC, des seuils de référence par valeur et par pays, des modalités pratiques de gestion et des méthodes harmonisées d'évaluation du maintien de ces HVC. Une « **Boîte à Outils** » développée pour la RDC devrait être disponible courant 2016.

3.2 SOURCE DES DONNEES

Les principales sources des données permettant l'identification des HVC proviennent des études préparatoires au Plan d'Aménagement : Rapport d'inventaire d'aménagement, Rapport d'Etude socio-économique et Cartographie de la végétation. Les résultats de l'Etude d'Impact Environnemental menée dans la concession, ou dans une autre concession attribuée au même concessionnaire, peuvent aussi permettre d'enrichir les propositions de mesures de gestion des HVC, tout comme, la disponibilité du Plan d'Aménagement de la concession.

Pour certains taxons non impliqués dans l'inventaire d'aménagement (oiseaux, espèces d'eau douce...), d'autres sources d'information peuvent être utilisées :

Source d'information	Lien internet
Zones importantes pour les oiseaux, identifiées par Birdlife International (19 zones recensées en RDC)	http://www.birdlife.org/datazone/country/drc/ibas
Publication de l'IUCN sur le statut et la distribution des espèces d'eau douce en Afrique Centrale	https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/RL-67-001.pdf
Fiche descriptive des sites RAMSAR (3 sites recensés en RDC)	http://ramsar.wetlands.org/Database/SearchforRamsarsites/tabid/765/Default.aspx
Etat des forêts de 2006 traitant des Paysages CARPE	http://www.observatoire-comifac.net/edf2006.php
Liste rouge de l'IUCN	http://www.iucnredlist.org/
Atlas interactif du WRI pour la RDC (données SIG)	http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cod/index.htm?v=atlas&l=fr
Site internet sur les Intact Forest Landscape ou IFL	http://intactforests.org/data.ifl.html

Pour la flore, peu d'études ont été menées en dehors des inventaires sur les ligneux : il est souvent compliqué d'obtenir des données notamment sur les herbes, arbustes, fleurs (orchidées), lianes ou champignons.

3.3 ANALYSE DES DONNEES DISPONIBLES

Pour aider à l'évaluation des HVC dans les concessions forestières de RDC, un résumé de la démarche d'analyse des données disponibles est proposé par le Tableau 1.

Il s'agit d'indiquer, pour chaque HVC, comment peuvent être exploitées les différentes sources de données : i) identification des données adaptées à chaque HVC et ii) recherche des critères qui doivent permettre de conclure à la présence/absence/présence potentielle d'une HVC dans la concession.

Pour conforter l'analyse et s'assurer de la pertinence des données disponibles, des croisements avec d'autres sources d'information pourraient être effectués, notamment l'aire de distribution des espèces permettrait de confirmer la présence/l'absence d'une espèce dans la concession (cf. Annexe 1 illustrant les aires de distribution des grands primates).

RDC

Tableau 1 : Résumé de la démarche méthodologique pour l'identification des HVC

HVC concernées	Sources de données	Identification HVC	
		Données utilisées	Analyse
HVC 1.1	<i>Atlas WRI</i>	Limite des Aires protégées en RDC	Localisation de la concession par rapport à ces aires protégées à l'échelle nationale ou internationale
	<i>Site RAMSAR</i>	Limite des sites RAMSAR en RDC	
HVC 1.2 Faune	<i>Rapport Inventaire Aménagement</i>	IKA par espèce faunique, cartes de répartition	Identification et localisation d'« espèces –phare» dans la concession
	<i>Liste rouge IUCN</i>	Statut de conservation des espèces fauniques	Identification et localisation dans la concession d'espèces animales protégées à l'échelle nationale ou menacées à l'échelle internationale
	<i>Parution IUCN espèces d'eau douce</i>	Base de données et carte de répartition des espèces d'eau douce menacées (Poissons, libellules, crabes, mollusques)	
HVC 1.2 Flore	<i>Rapport Inventaire Aménagement</i>	Densité pour les essences exploitables par la société, cartes de répartition	Identification et localisation dans la concession des espèces floristiques « en danger » à l'échelle internationale
	<i>Liste rouge IUCN</i>	Statut de conservation des espèces ligneuses	Identification et localisation dans la concession d'espèces floristiques rares ou menacées à l'échelle de la concession
	<i>Parution IUCN espèces d'eau douce</i>	Base de données et carte de répartition des plantes aquatiques menacées	
HVC 1.3	<i>Interprétation nationale RDC</i>	Liste des espèces endémiques recensées en RDC	Identification et localisation des espèces endémiques dans la concession
	<i>Rapport Inventaire aménagement</i>	IKA (Faune) et densité (Arbre) des espèces endémiques, carte de répartition	
	<i>Site Birdlife International</i>	Base de données sur l'avifaune endémique par IBA	
	<i>Parution IUCN espèces d'eau douce</i>	Base de données et carte de répartition des plantes aquatiques à habitat restreint	
HVC 1.4	<i>Cartographie du sol</i>	Stratification et description des formations végétales	Identification et localisation de zones de refuges pour les animaux
HVC 2	<i>Etat des Forêts 208</i>	Limite des paysages CARPE et descriptif des valeurs par paysage	Localisation de la concession par rapport au paysage CARPE et analyse des valeurs partagées

RDC

HVC concernées	Sources de données	Identification HVC	
		Données utilisées	Analyse
	<i>Site RAMSAR</i>	Limite des sites RAMSAR et descriptif des valeurs par site	Localisation de la concession par rapport au site RAMSAR et analyse des valeurs partagées
	<i>Site IFL</i>	Limite des IFL	Localisation de la concession par rapport aux IFL et analyse des valeurs partagées
HVC 3	<i>Cartographie du sol</i>	Stratification et description des formations végétales	Identification et localisation d'écosystèmes remarquables à l'échelle de la concession
	<i>Interprétation nationale RDC</i>	Liste des sites de conservation jugée prioritaire en RDC	Identification et localisation dans la concession d'un des sites de conservation jugée prioritaire
HVC 4.1	<i>Rapport Etude Socio-économique</i>	Qualification et quantification de l'activité de pêche Cartographie participative des zones de pêche	Evaluer le niveau d'importance de cette activité par les populations et localiser les zones de pêche principales
HVC 4.2	<i>Rapport d'inventaire d'aménagement</i>	Carte des pentes, carte pédologique	Identification de milieux sensibles à l'érosion (zones à fortes pentes : plus de 30%, sols sableux en bordure de grands cours d'eau...)
HVC 4.3	<i>Cartographie du sol</i>	Stratification et description des faciès forestiers	Identification et localisation de forêts brûlées
HVC 5	<i>Rapport Etude Socio-économique</i>	Activités économiques de la population, carte des usages	Evaluer le niveau d'importance pour chaque activité en lien avec la forêt et localiser les zones d'usage
	<i>Rapport d'inventaire d'aménagement</i>	Carte des activités anthropiques, carte de répartition des PFNL importants pour la population	
HVC 6	<i>Rapport Etude Socio-économique</i>	Liste des sites/valeurs sacrées fournis par la population	Identification et localisation dans la concession des sites sacrés

3.4 COLLECTE DE COMPLEMENTS DE DONNEES

Dans le cas de l'étude HVC menée par SODEFOR, la plupart des données permettant d'identifier les HVC présentes ou susceptibles d'être présentes dans les concessions étudiées étaient disponibles.

Néanmoins, des compléments de données, légers, se sont avérés nécessaires. Il s'agissait principalement de **compléter/confirmer les potentielles HVC 4, 5 et 6** présentes dans chacune des concessions concernées car les consultations menées lors des études socio-économiques n'ont pas forcément permis de cibler les ressources/zones forestières essentielles à la survie des populations. Cela peut probablement être le cas pour la plupart des diagnostics menés dans les concessions forestières de RDC car, à ce stade, les populations ne sont pas forcément conscientes de l'intérêt de fournir des détails sur la localisation des sites qui leur sont importants, pour en assurer leur protection.

Pour éviter de multiplier les consultations, il est conseillé de mener cette collecte d'information, au même moment que la consultation informant les populations du processus HVC en cours (§ 5.1).

3.5 EVALUATION DES HVC

3.5.1 Critères d'identification des HVC

Les décisions concernant le statut des HVC (présentes, potentiellement présentes, absentes) devront s'appuyer sur les **critères d'identification nationale des HVC** en RDC et reconnaître les valeurs importantes, provenant d'une interprétation rationnelle des conclusions de l'évaluation des données disponibles.

Lorsqu'il existe de bonnes raisons de croire qu'une HVC est présente, mais qu'il n'existe aucune information pouvant le prouver, **l'approche de précaution** doit être appliquée : ce qui implique de reconnaître la présence de cette HVC dans la concession.

Une démarche d'évaluation établie sur base des études menées dans 3 concessions forestières est proposée par le Tableau 2.

La démarche proposée s'appuie sur les critères nationaux d'identification des HVC établis en 2012. Certains de ces critères intègrent des valeurs de conservation à l'échelle nationale ou internationale (cas des Aires protégées, des sites Ramsar, des Paysages CARPE, ou des IFL). En Annexe 2, sont jointes plusieurs cartes localisant les concessions forestières de RDC vis-à-vis de ces critères.

Tableau 2 : Evaluation du statut des HVC, sur base de 3 études de cas (concessions forestières dans la Province du Bandundu)

HVC	Critères d'identification nationale	Indicateurs à l'échelle de la concession	Décision
HVC 1.1	La zone d'étude est à l'intérieur ou partage une limite avec une aire protégée ou sa zone tampon ou bien contribue à sa pérennité par des fonctions écologiques partagées. Aires protégées reconnues : - Parcs Nationaux ; - Réserve de faune, Domaine de chasse, réserves naturelles et autres zones protégées ; - Site de patrimoine mondial, réserve de biosphère, site RAMSAR ; - Zone tampon des parcs et réserves (5 km à titre indicatif)	Concession chevauche, superpose ou est limitrophe (dizaine de km) à une des aires protégées listées par l'interprétation nationale	Présente
		Concession est à plus de 10 km d'une des catégories d'aires protégées listées par l'interprétation nationale	Absente
HVC 1.2	- Présence d'espèces classées CR (critique) par l'IUCN - Simple présence d'espèces phares dont : Okapi, Grands singes (Gorille, chimpanzé, Bonobo), Eléphant, Paon du Congo - Présence d'assemblages importants d'espèces protégées ou classées Vulnérables (VU), Menacées (EN) ou critiques (CR) par l'IUCN - Populations importantes d'espèces EN, VU - Grandes surfaces de forêts anciennes avec une grande diversité d'espèces indicatrices - Ecosystèmes remarquables à l'étendue restreinte, habitat unique de certaines espèces ou habitat menacé	Existence dans la concession de tiges d'espèces ligneuses classées CR par l'IUCN (Mukulungu)	Présente
		Existence dans la concession d'au moins un indice de présence d'Okapi, de Grands singe, d'Eléphant ou du Paon du Congo	Présente
		Présence de plusieurs espèces animales totalement protégées par la réglementation nationale (en dehors des espèces phares)	Présente
		Présence d'espèces ligneuses susceptibles d'être valorisées par l'exploitation, très peu représentées à l'échelle de la concession (moins de 0.020 tige à l'hectare pour les tiges de plus de 10 cm de diamètre)	Présente
		Présence d'espèces ligneuses valorisées par l'exploitation, classées EN ou VU par l'IUCN, avec une structure diamétrique irrégulière ou présentant un déficit de régénération	Présente
		Présence d'espèces ligneuses valorisées par l'exploitation, classées EN par l'IUCN (Tola, Wenge), et relativement peu représentées à	Présente

RDC

HVC	Critères d'identification nationale	Indicateurs à l'échelle de la concession	Décision
		l'échelle de la concession (entre 0.020 et 0.5 tige à l'hectare)	
		Si aucun des indicateurs mentionnés ci-dessus n'est mis en évidence	Absente
HVC 1.3	- Présence d'habitats à forte endémicité - Simple présence de plusieurs espèces endémiques dans la même zone, quand de telles concentrations sont jugées significatives à l'échelle nationale ou régionale - Population notable d'une espèce endémique connue	Présence avérée ou supposée dans la concession de plusieurs espèces endémiques (animales et/ou floristiques)	Présente (principe de précaution, en attente de précision sur les seuils d'importance)
HVC 1.4	- Passage à grande échelle d'oiseaux migratoires - Centres de nidifications significatifs d'oiseaux ou chauve-souris (y compris arbres, lacs, grottes, falaises...) - Bais, Edos et salines - Forêts, marais ou rivières utilisées comme ressource temporaire par de grosses populations d'animaux protégés ou menacés (zone de frayage) - Zones de concentration d'arbres fruitiers	Présence de savanes, prairies aquatiques et/ou de forêts marécageuses, qui pourraient permettre une concentration saisonnière de certaines espèces	Potentiellement présente (principe de précaution, en l'absence d'information)
HVC 2	La zone d'étude tombe à l'intérieur des catégories de « paysages » importants en RDC et contribue de façon importante aux raisons pour lesquelles ces catégories ont été désignées et reconnues : - Paysages CARPE - Sites RAMSAR - MAB, UNESCO, Patrimoine Mondial - Zones extensives de transition naturelle entre biome NB : les IFL n'étaient alors pas reconnus mais avec la récente motion du FSC en leur faveur, ces paysages devraient aussi	Chevauchement partiel ou en totalité de la concession avec un des paysages reconnus par la RDC et zone commune ne présentant aucun signe d'activité anthropique (absence de pistes forestières, absence d'urbanisation, absence de cultures, abondance de la plupart des grands mammifères)	Présente
		Chevauchement partiel ou en totalité de la concession avec un des paysages reconnus par la RDC et zone commune présentant des signes d'activité anthropique (exploitation forestière, urbanisation, cultures, population réduite de la plupart des grands mammifères)	Absence

RDC

HVC	Critères d'identification nationale	Indicateurs à l'échelle de la concession	Décision
	être concernés		
HVC 3	- Forêt de montagne - Mangroves - Forêt sclérophylle à Olea - Inselberg - Baies, salines et savanes enclavées - Anciennes forêts à myristicacées, olacacées, césalpiniacées - Forêt claire/sèche, forêt sérienne littorale - Forêt monodominante unique ou inhabituelle - Sites à conservation jugée très prioritaire et prioritaire (exemple des forêts ombrophiles de la cuvette centrale du Landscape Lac Tumba)	Mise en évidence d'écosystèmes forestiers considérés comme rares à l'échelle de la concession (< 5 000 ha)	Présente
		Mise en évidence d'écosystèmes sensibles à l'exploitation forestière (zones humides, forêts marécageuses)	Présente
		Mise en évidence de zones forestières concentrant des espèces de Césalpiniacées (sujets adultes, plus de 80 cm de diamètre)	Présente
HVC 4.1	- Cours d'eau alimentés par la forêt sont une source principale d'eau potable pour les populations en aval - Forêt protège une population en aval de crues dévastatrices, ou leur fournit de l'eau lors de périodes critiques de sécheresse - Forêt protège contre des crues avec un impact sévère sur l'infrastructure - Cours d'eau protégés par la forêt alimentent des zones importantes pour la pêche et l'économie - Cours d'eau protégés par la forêt alimentent des cultures irriguées - Dégradation de la qualité de l'eau pourrait avoir un impact négatif sur la faune aquatique et/ou sur les écosystèmes	Absence d'infrastructures d'eau potable au niveau des villages, l'eau potable est alors directement puisée au niveau de sources non aménagées en forêt	Présente
		La pêche constitue l'activité principale d'une population (pour alimenter en poisson les familles et/ou pour apporter une source de revenu essentielle)	Présente

RDC

HVC	Critères d'identification nationale	Indicateurs à l'échelle de la concession	Décision
	aquatiques fragiles ou rares - Zones en amont de zones sensibles (Parc national, site RAMSAR, réserve de biosphère)		
HVC 4.2	- Pentes fortes à proximité des infrastructures - Sols fragiles ou propices au ravinement et en proximité des habitations - Zones fragiles à forte pression humaine	Présence, même localisée de forte pente (plus de 30% ¹)	Présente
		Berges de grands cours d'eau sur sol sableux où sont installés les beaches	Présente
HVC 4.3	- Forêts en lisière de savane - Zone d'agriculture sur brûlis dans des zones sèches - Forêts galeries	Absence de forêts brûlées dans la concession	Absente
HVC 5	Fourniture d'une ressource essentielle à la majorité de la population locale, sans aucune alternative abordable : - Nourriture - PFABO - Pharmacopée naturelle - Matériaux de construction - Bois de chauffe	Les populations consultées sont fortement dépendantes des produits issus de la forêt (PFABO, chasse)	Présente
HVC 6	Existence de liens culturels à la forêt et/ou d'activités culturelles qui dépendent de la forêt et qui se révèlent essentielles à l'identité culturelle des populations - Sites ou terroirs ancestraux - Animaux ou arbres totémiques - Cimetières - Plantes à usages magico-religieux	Les populations consultées ont fait état de la présence, dans la concession, de sites sacrés/valeurs sacrées essentielles à leur identité culturelle	Présente

¹ Code forestier Art. 48

3.5.2 Cartographie des HVC

Il ne suffit pas d'évaluer la présence d'une HVC. Il faut aussi pouvoir la **spatialiser** dans la concession. A ce stade, compte tenu du niveau de précision des données utilisées pour l'évaluation des HVC, certaines HVC ne peuvent être cartographiées de manière fiable, voire ne pas être cartographiées du tout (cas de sites sacrés connus des populations mais non localisés).

Des options peuvent être prises, néanmoins, pour cartographier, **de manière indicative**, les HVC concernées (Tableau 3). Par exemple, les HVC liées à la présence d'espèces animales, comme le Bonobo ou l'Eléphant, dont les territoires sont étendus, ne peuvent être précisément cernées par l'inventaire d'aménagement. De même, pour les espèces ligneuses rares, l'inventaire n'a pas forcément capté toutes les tiges présentes et elles sont susceptibles de se retrouver un peu partout dans la forêt. Pour la représentation spatiale de ces HVC, compte tenu des éléments disponibles, seules les aires de répartition concentrant le plus d'indices de présence des espèces concernées ont été retenues, même si en réalité **toute la forêt est susceptible d'héberger ces espèces**.

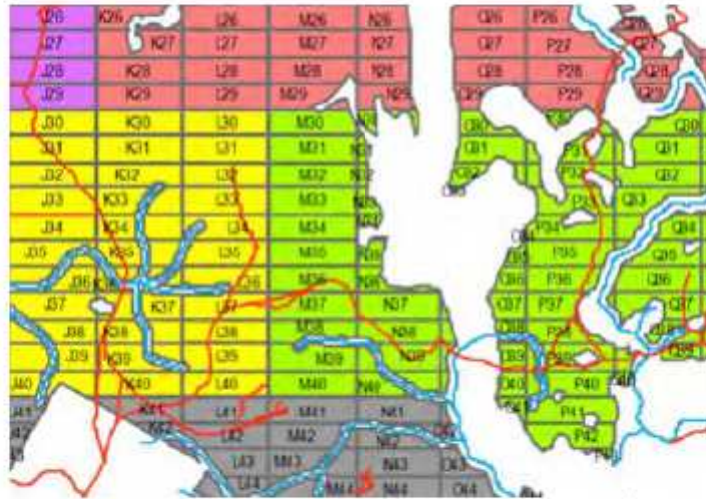
Tableau 3 : Exemple d'éléments pour cartographier (de manière indicative) certaines HVC

HVC	Eléments de localisation
HVC 1.2 : Présence d'espèces phare (faune)	Aire de répartition pour chaque espèce concernée (spatialisation à partir des données de l'inventaire d'aménagement, tout indice de présence confondu)
HVC 1.2 : Présence d'espèces ligneuses CR	Aire de répartition pour chaque espèce concernée, (spatialisation à partir des données de l'inventaire d'aménagement, tout diamètre confondu)
HVC 1.2 : Assemblage important d'espèces ligneuses rares	Aire de répartition des espèces concernées, (spatialisation à partir des données de l'inventaire d'aménagement, tout diamètre confondu, toutes essences) – Ne sont retenues que les zones concentrant plus de 0, 25 tige/ha
HVC 1.2 : Assemblage important d'espèces fauniques totalement protégées	Aire de répartition des espèces concernées, (spatialisation à partir des données de l'inventaire d'aménagement, toutes espèces) – Ne sont retenues que les zones concentrant plus de 0, 2 indice/ha
HVC 5 : Zones de chasse et de cueillette principales	Aire de répartition des activités anthropiques (spatialisation à partir des données de l'inventaire d'aménagement) - Ne sont retenues que les zones concentrant plus de 1 indice/ha

Les cartes figurant les HVC présentent doivent avoir une résolution satisfaisante et être suffisamment exhaustive pour permettre de prendre des décisions en matière de gestion. Compte tenu de la surface moyenne des concessions forestières en RDC, **un rendu au format A3** devrait permettre de visualiser l'ensemble des HVC présentes (cf. Modèle de carte, p17).

Mais comme déjà indiqué, à cette échelle, **certaines valeurs ne peuvent être qu'indicatives**, nécessitant d'autres investigations de terrain pour une localisation précise : exemple des tiges

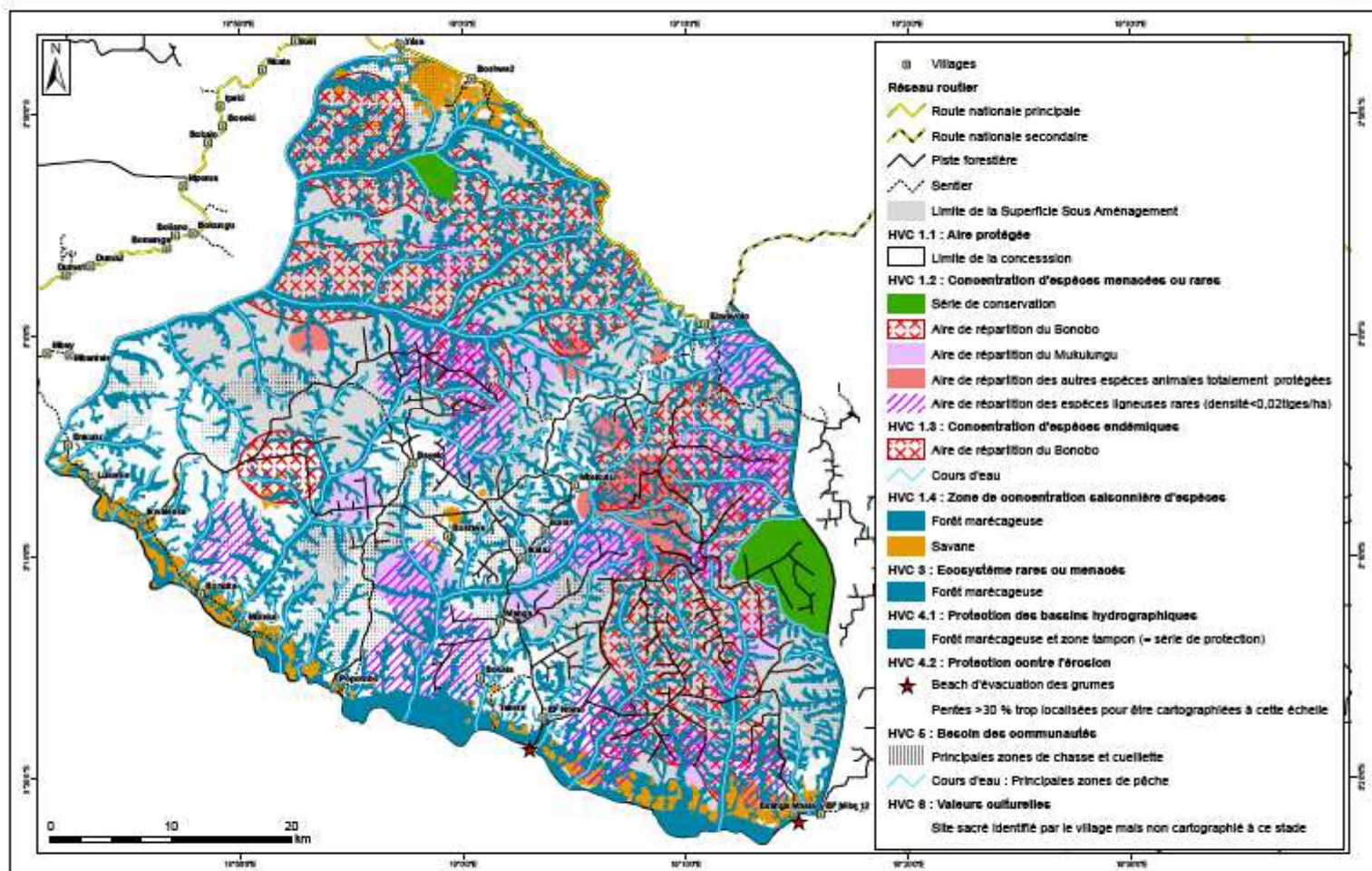
d'espèces ligneuses classées CR par l'IUCN qui devront être systématiquement relevées lors de l'inventaire d'exploitation en vue de leur protection au moment du passage en exploitation. Une carte à l'échelle de l'AAC devra alors localiser, précisément, l'ensemble des tiges ligneuses à protéger.



Carte d'une AAC (parcelles d'exploitation) où sont localisées des HVC 3 (en blanc) correspondant aux zones humides et zones tampon devant être préservées de l'exploitation



République Démocratique du Congo
Carte de synthèse des Hautes Valeurs de Conservation
SODEFOR Bonkita



4 MESURES DE GESTION ET ACTIONS DE SUIVI POUR PRESERVER LES HVC

L'identification des HVC n'est qu'une partie du processus. Pour avoir du sens, l'application de l'approche HVC doit inclure la conception de systèmes de gestion appropriés pour le maintien des valeurs identifiées et la mise en œuvre de procédures de contrôle visant à vérifier que le système de gestion est adapté à l'objectif visé.

La mise en œuvre de ces systèmes de gestion permettra alors de relever les manquements et de prescrire des mesures correctives en conséquence. L'ensemble du processus constituant alors **une gestion adaptée pour la conservation à long-terme des HVC**, comme illustré par la Figure 2 extraite du Guide Générique pour la gestion et le suivi des HVC, récemment publié par le HCVRN (Octobre 2014).

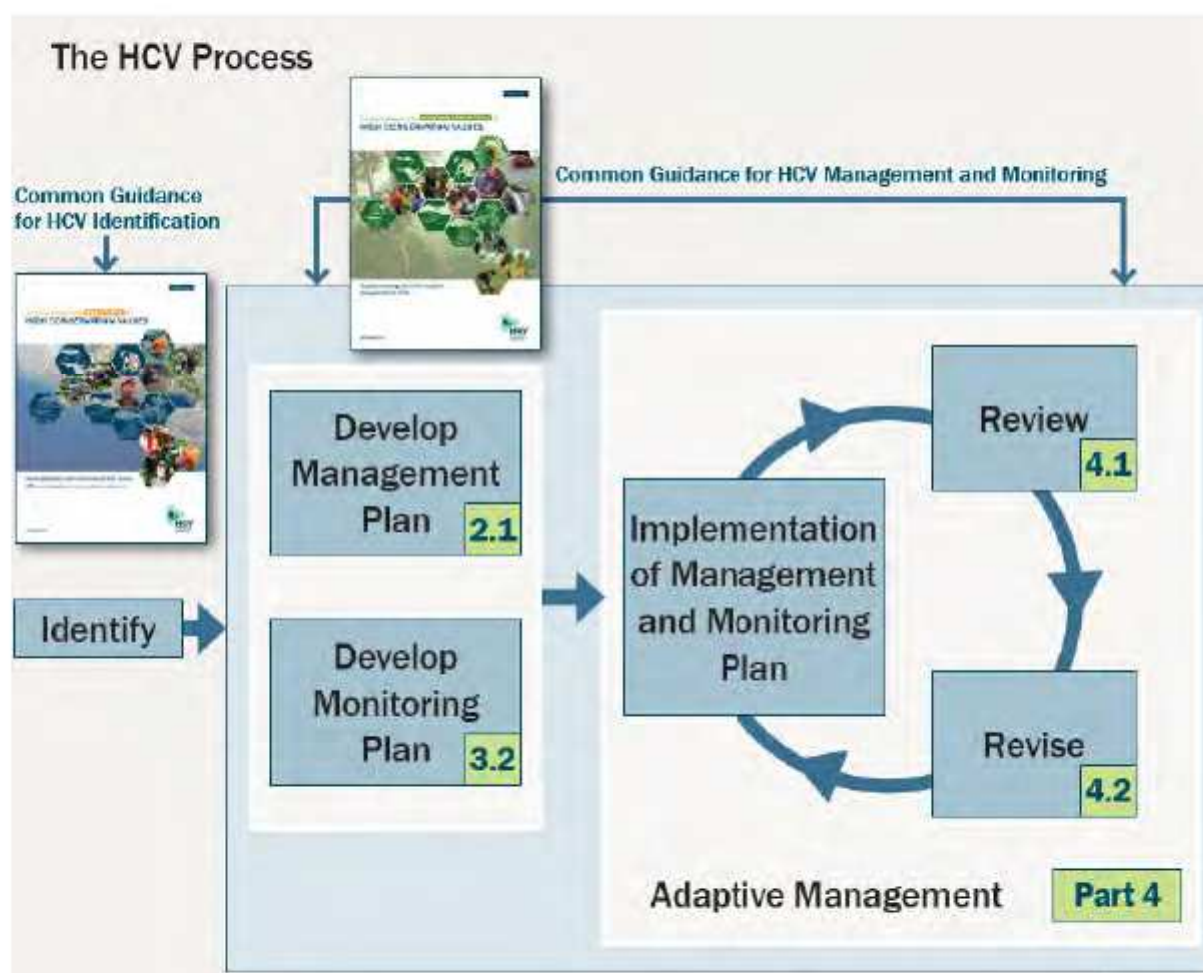


Figure 2 : Illustration de l'approche HVC incluant identification, gestion et suivi

4.1 PLAN DE GESTION POUR LA PRESERVATION DES HVC

Dans le cadre d'une étude HVC à l'échelle d'une concession, le plan de gestion indiquera les grands axes d'intervention devant concourir au maintien de ces HVC. Des plans de gestion « opérationnels » devront ensuite être élaborés, sur des unités de gestion et des échelles de temps beaucoup plus adaptées (bloc de gestion quinquennal, AAC).

Pour gérer les HVC, il faut une compréhension claire et précise des **menaces** qui pèsent sur les valeurs, y compris les risques liés directement à l'exploitation forestière. Une fois les paramètres de valeur mieux cernés, les risques auxquels elles font face évalués, un système de gestion et de suivi adapté pourra être mis en place.

Pour chaque HVC présente ou potentiellement présente, le gestionnaire doit faire en sorte que cette valeur soit maintenue ou améliorée par des mesures de gestion adaptées.

4.1.1 Evaluation des menaces sur les HVC

Les principales menaces pesant sur les HVC susceptibles d'être présentes dans les concessions forestières de RDC sont résumées ci-dessous :

HVC	Menace
HVC 1.1	Risque de développement de la chasse commerciale et du braconnage par l'ouverture de routes au sein d'une aire protégée. Risque de diminution de la diversité écosystémique et floristique
HVC 1.2, 1.3	Sur la Flore, disparition d'espèces ou diminution drastique des densités de certaines espèces (menacées, rares, avec une structure diamétrique irrégulière) Sur la Faune, disparition d'espèces ou réduction des densités de population
HVC 2	Fragmentation du massif forestier Sur-exploitation des ressources fauniques ou floristiques
HVC 3	Diminution des habitats remarquables ou menacés
HVC 4	Perturbation/pollution des cours d'eau/sources utilisées par les populations pour pêcher ou boire ; Perturbation/pollution des zones de frayères (étangs, lacs) ; Erosion accentuée des zones de relief.
HVC 5	Risque de raréfaction de la ressource conflictuelle avec l'exploitation forestière (arbres à chenille, notamment) Risque de surexploitation des ressources fauniques par les populations
HVC 6	Destruction ou détérioration par l'exploitation forestière de sites culturels pour les communautés locales et ou autochtones.

4.1.2 Des mesures de gestion étroitement liées à l'aménagement forestier

Les mesures de gestion sont généralement transversales et concernent plusieurs HVC. Autrement dit, une mesure de gestion n'est généralement pas spécifique à une seule valeur de conservation mais est destinée à maintenir les caractéristiques de plusieurs HVC.

Les mesures de gestion pour le maintien des HVC sont **étroitement liées aux mesures de gestion prescrites par le Plan d'Aménagement**, qui vise aussi à maintenir les fonctions écologiques de la forêt :

- La **mise sous aménagement de la concession** et les implications que cela entraîne (affectations des terres avec des mesures de gestion spécifique à chaque série, détermination des DMA/taux de prélèvement permettant d'assurer la reconstitution des essences prélevées par l'exploitation, interdiction d'exploiter les essences rares, mesures de protection des tiges d'avenir et des semenciers pour les autres espèces sensibles) ;
- La **mise en œuvre d'une exploitation forestière à impact réduit** ;
- La **mise en place d'un processus de concertation permanent** avec les populations (qui intégrera notamment i) un travail de cartographie participative pour localiser précisément les sites à HVC 4, 5 ou 6 et ii) un mécanisme de gestion des conflits liés aux HVC 4, 5 ou 6) ;
- Le **contrôle de la chasse et la répression du braconnage**.

Néanmoins, compte tenu de l'importance particulière de certaine HVC, des prescriptions spécifiques peuvent être ajoutées. C'est le cas notamment des concessions hébergeant des populations de **Bonobos**, espèces phares de la RDC, qui pourraient introduire des mesures particulières pour réduire l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur ces populations. Quelques recommandations sont prescrites par l'IUCN en ce sens :

- Réduire l'emprise des routes dans des zones où l'inventaire d'exploitation a mis en évidence la présence de Bonobos : 12.5 m pour les routes principales et 8.5 m pour les routes secondaires, si ces mesures restent compatibles avec les autres paramètres intervenant dans la construction du réseau routier. Ces mesures pourraient permettre de minimiser le risque de traverser les routes, tel que perçu par les grands singes.
- Respecter une distance minimale de 4 km entre 2 parcelles exploitées de façon simultanée, et susceptibles d'héberger des Bonobos afin de préserver des îlots forestiers pouvant offrir un refuge aux Bonobos pendant l'exploitation.
- Les grands cours d'eau, les lignes de crêtes et les lisières forestières pouvant être des obstacles physiques ou servir de frontières sociales pour les grands singes, faire progresser l'exploitation en s'éloignant de la rivière/de l'obstacle et non l'inverse.

En outre, pour combler l'absence de données sur certains taxons (plantes non ligneuses, par exemple), il serait opportun d'optimiser l'inventaire d'exploitation, en intégrant des relevés pour identifier des groupes d'indicateurs de plantes : certaines espèces de *Begonia* sont des indicateurs de

refuges de pléistocène, et ont tendance à avoir des densités élevées d'espèces menacées, (ii) certaines espèces d'*Impatiens* (Balsaminaceae) sont des indicateurs de refuges de pléistocène (PPECF, 2013).

4.1.3 Des mesures de gestion adaptées à la zone de gestion

Pour une même HVC, certaines mesures de gestion seront adaptées selon la zone de gestion concernée (Figure 3) : site même de présence de la HVC, zone périphérique, zone éloignée.

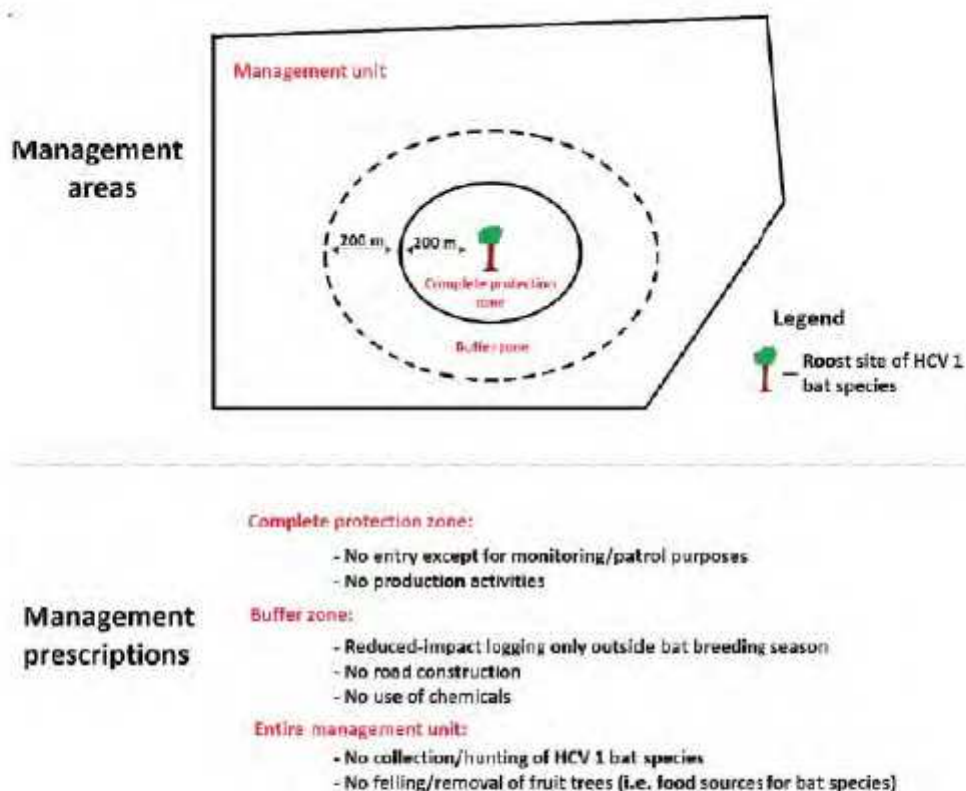


Figure 3 : Exemple de mesures de gestion différenciées pour la préservation d'une espèce menacée (extrait du Guide générique pour la gestion et le suivi des HVC)

En fonction de la nature des HVC, les mesures de gestion adopteront des niveaux de protection plus ou moins élevés.

Certaines HVC requièrent une **mise en protection intégrale**, où toute activité d'exploitation est interdite. Il s'agit notamment des sites ou ressources à valeur culturelle qui doivent faire l'objet d'une mise en protection intégrale (avec une zone tampon en périphérie du site ou de la ressource pour assurer qu'aucun dégât ne sera occasionné lors du passage en exploitation).

D'autres HVC peuvent tolérer une **perturbation** : c'est le cas des espèces ligneuses présentant un déficit de régénération qui, avec des méthodes d'exploitation à impact réduit, peuvent être gérées de manière durable.

4.1.4 Exemple de Mesures de gestion spécifiques par HVC

En fonction des HVC identifiées dans la concession, compte tenu des attributs de conservation représentés et des menaces pesant sur chacune de ces HVC, des mesures de gestion spécifiques devront être adoptées. Le Tableau 4 fait la synthèse de ces mesures de gestion qui pourront être inscrites au Plan de Gestion afin d'assurer la préservation des HVC présentes ou potentiellement présentes.

Pour chaque mesure préconisée, il est conseillé de préciser la structure/personne qui sera responsable de la mise en œuvre de la mesure, ainsi que les indicateurs qui permettront de vérifier sa bonne mise en œuvre.

Une autre manière de présenter les mesures de gestion serait de les décliner par zone de gestion, quand les HVC présentes s'y prêtent (exemple ci-dessous, extrait du Guide générique pour la gestion et le suivi des HVC par le HCVRN) :

Objectif général de gestion	Objectif spécifique de gestion	Indicateurs	Zone de gestion	Mesures de gestion
HVC 1 Des concentrations significatives d'espèces endémiques et menacées sont préservées	Maintien des populations de Bonobo dans la concession	Maintien de 3000 ha d'habitat à Bonobo Aucun Bonobo abattu dans la zone précédente	Série de conservation de 3000 ha abritant des populations de Bonobo	Aucune entrée, à l'exception d'études biologiques Aucune activité autorisée Patrouille anti-braconnage régulière
			Reste de la concession	Interdiction de chasser le bonobo (et toute autre espèce à HVC 1) Mise en œuvre d'une exploitation à impact réduit (pont de canopée, préservation des arbres fruitiers...)

Ces mesures de gestion devront ensuite être déclinées en **actions opérationnelles** planifiées dans le temps. Pour la définition et la planification des actions à mener, le gestionnaire forestier pourra s'appuyer sur les documents de planification d'aménagement qui permettront de préciser le plan de travail tous les 5 ans (**Plan de Gestion Quinquennal**) puis chaque année (**Plan Annuel d'Opération**).

Tableau 4 : Exemple de mesures de gestion adaptées aux HVC susceptibles d'être présentes dans les concessions forestières de RDC

Valeur	Mesure de Gestion	Responsabilité	Indicateurs de mise en œuvre
HVC 1.1	- Contrôle de la chasse et répression du braconnage - Respect de la réglementation en vigueur (en matière de faune) - Information/sensibilisation des populations sur la chasse - Mise en conservation/protection d'habitats remarquables/sensibles. - Agriculture circonscrite dans une Zone de Développement Rural (ZDR) ; - Mise en œuvre d'une exploitation à Impact réduit sur toute l'étendue de la concession (série de production qui sera définie par le Plan d'aménagement).	ETAT (répression braconnage) POPULATION (ZDR) SOCIETE (Respect de la réglementation, EFIR)	PV d'information/sensibilisation des populations sur les mesures de gestion de la faune ; Rapport de mission Lutte Anti Braconnage ; PV d'information des populations en matière de chasse Nombre de cas de braconnage dénoncé par la société à l'administration ; PV de matérialisation de la ZDR
HVC 1.2, 1.3	- Respect de la réglementation (GO, PA) : DMA, essences interdites à l'exploitation ; - Mise en série de conservation d'habitats avec un potentiel faunistique/floristique intéressant dans le Plan d'Aménagement ; - Agriculture circonscrite dans une Zone de Développement Rural (ZDR) ; - EFIR (protection des tiges d'avenir, arbres d'essences rares, semenciers, arbres fruitiers importants pour la faune, largeur des routes minimisée) ; - Appui à la régénération pour les essences présentant un déficit de régénération ; - Contrôle de la chasse et répression du braconnage ; - Information/sensibilisation des populations sur la chasse .	ETAT (répression braconnage) POPULATION (ZDR) SOCIETE (Respect de la réglementation, EFIR)	Carte de prospection positionnant les arbres à protéger (tiges d'avenir, essences rares, semenciers, arbres fruitiers importants pour la faune), les relevés sur les ressources non ligneuses, le réseau de pistes planifié ; PV de matérialisation de la ZDR ; Nombre de plants plantés, avec suivi de la croissance de ces plants ; Rapport de mission Lutte Anti Braconnage ; Nombre de cas de braconnage dénoncé par la société à l'administration. PV d'information des populations en matière de chasse

RDC

Valeur	Mesure de Gestion	Responsabilité	Indicateurs de mise en œuvre
HVC 3	- Agriculture circonscrite à la ZDR ; - Mise en conservation/protection d'une partie des écosystèmes remarquables, matérialisation de la série et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement ; - EFIR sur le reste de la concession (abattage contrôlé, planification des routes, protection des zones humides)	POPULATION (ZDR) SOCIETE (Respect de la réglementation, EFIR)	PV de matérialisation de la ZDR ; Carte de prospection identifiant les HVC 3 et planifiant le réseau de pistes
HVC 4	- Localisation des sources d'eau potable, zones de pêche, frayère par cartographie participative et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement ; - Localisation des zones à fortes pentes lors de l'inventaire d'exploitation et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement ; - Mise en protection des zones humides sensibles à l'exploitation et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement ; - EFIR (planification routes, abattage contrôlé) ; - Mise en place d'un processus de concertation (règlement des conflits liés aux zones à HVC4)	SOCIETE	Carte participative des sources d'eau potable, zones de pêche et frayères, avec PV de la réunion de concertation, incluant les mesures de gestion des HVC 4 présentes dans la SSA ; PV de matérialisation des sites à HVC4 (si localisés dans la série de production) ; Le cas échéant, carte de prospection, avec indication des sites à protéger, des zones à fortes pentes, des zones tampon autour des cours d'eau et réseau routier planifié ; PV des conflits liés aux zones à HVC4
HVC 5	- Localisation des sites utilisés par les populations (source, zone de cueillette, chasse, pêche) et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement - EFIR (protection des tiges d'avenir, semenciers, planification des routes) - Contrôle de la chasse et répression du braconnage (LAB)	ETAT (Répression braconnage) POPULATION (Respect des réglementations) SOCIETE	Carte participative des sites utilisés par les populations, avec PV de la réunion de concertation, incluant les mesures de gestion des HVC 5 présentes dans la SSA ; PV de matérialisation des sites (si localisés dans série de production) ; Le cas échéant, carte de prospection, avec indication des sites, ressources à protéger et réseau routier planifié ; PV d'information/sensibilisation des populations en matière de gestion de

RDC

Valeur	Mesure de Gestion	Responsabilité	Indicateurs de mise en œuvre
	- Information/sensibilisation des populations sur la chasse - Mise en place d'un processus de concertation (règlement des conflits liés aux zones à HVC5)		la faune Rapport de mission LAB ; Nombre de cas de braconnage dénoncé par la société à l'administration ; PV des conflits liés aux zones à HVC 5
HVC 6	- Localisation précise des sites culturels et respect des mesures de gestion qui seront inscrites dans le Plan d'Aménagement - Mise en place d'un processus de concertation (règlement des conflits liés aux zones à HVC 6)	SOCIETE	Carte participative des sites culturels et PV de la réunion de concertation, incluant les mesures de gestion des HVC 5 présentes dans la SSA ; Si le site se trouve dans la concession, PV de matérialisation du site ; Le cas échéant, carte de prospection, avec indication des sites à protéger ; PV des conflits liés aux zones à HVC 6.

4.2 PLAN DE SUIVI DU MAINTIEN DES HVC

La principale raison d'être du suivi, dans le cadre des HVC, est de **s'assurer que ces HVC sont maintenues, voire améliorées par les mesures de gestion adoptées** pour la concession étudiée.

Le système de suivi doit au moins permettre :

- D'identifier des changements potentiels et réels tout au long de la durée de la rotation ;
- De comprendre les impacts en mettant à jour les effets de la gestion forestière sur les écosystèmes et sur la vie des personnes et des communautés ;
- De déclencher des mesures correctives (ce qui impose l'identification de seuils).

Les systèmes de suivi à mettre en place ne seront en général pas spécifiques aux HVC puisqu'ils permettront aussi de vérifier que l'ensemble de mesures de gestion préconisées dans le cadre d'un aménagement durable sont respectées.

Ci-dessous quelques exemples de système de suivi à mettre en place :

- Pour évaluer le niveau d'abondance et la distribution des populations fauniques menacées et sensibles dans le massif : **suivi de la grande faune à l'échelle des blocs quinquennaux** (cf. Méthode ARTS développée par le ZSL) ;
- Dans une optique de gestion adaptative de la faune : suivi des populations animales et des menaces pesant sur celles-ci, à travers **un suivi des prélèvements issus de la chasse villageoise**.
- Pour contrôler et suivre les mesures de gestion sociale, mise en œuvre de l'outil « **cartographie sociale participative** », combinée à des consultations régulières.
- Pour suivre la mise en œuvre des mesures d'Exploitation Forestière à Impact Réduit, réalisation de **Diagnostics Post-Exploitation** portant sur un échantillon de parcelles d'exploitation ;
- Pour suivre les changements d'occupation du sol, recours à la **télédétection par image satellite**. Notamment, la mise à disposition gratuitement d'images Landsat 8 (15-30 m de résolution) pourrait permettre un suivi quasiment en temps réel de la surface de certaines HVC.

Quels que soient les éléments à suivre, les informations recueillies doivent être converties en valeurs mesurables (indicateurs). Les résultats du suivi doivent être utilisés pour réajuster les mesures de gestion, en cas de risques potentiels d'altération des attributs d'une HVC.

Une **procédure de restauration**, fixant les seuils en dessous desquels les mesures correctives sont automatiquement déclenchées, devra être élaborée puis appliquée.

Un exemple de **plan de suivi des HVC** susceptibles d'être présentes dans les concessions forestières de RDC est présenté par le Tableau 5.

RDC

Tableau 5 : Exemple de plan de suivi des HVC susceptibles d'être présentes dans les concessions forestières de RDC

HVC	Situation à t0	Changement négatif potentiel	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte - Quand - Par qui - Comment	Mesures correctives
HVC 1.1	Inclus dans une aire protégée	Disparition des espèces animales emblématiques recherchées pour le tourisme cynégétique	Ratio "nb de saisies/nb de km de patrouilles"	Chaque trois mois, compilation des rapports LAB par la Cellule d'Aménagement et évolution du ratio d'une période à l'autre	Renforcer les efforts de surveillance, ciblés sur les zones où les impacts de la chasse sont les plus significatifs
			Indices de présence des grands mammifères dans la SSA	A T+5ans et T+10 ans après exploitation, à l'échelle d'un bloc quinquennal, analyse des rapports de suivi de la grande faune par la Cellule d'Aménagement, et évolution des indices de présence (abondance, localisation)	
HVC 1.2	Concentration d'espèces ligneuses menacées ou rares	Disparition des espèces ligneuses rares ou diminution drastique de certaines espèces à régénération déficiente	Taux de semenciers exploitables préservés après exploitation	Chaque année (à l'échelle d'une AAC), compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement et comparaison avec les valeurs indiquées dans le PA	<> 100%, mesures disciplinaires et renforcement encadrement/formation
			Taux des tiges d'avenir préservées après exploitation		
			Taux d'arbres d'essences protégées endommagées par l'exploitation		
	Concentration d'espèces animales	Disparition des espèces animales menacées ou	Taux de prélèvement des espèces exploitées à l'échelle de l'AAC	Chaque trois mois, compilation des rapports LAB par la Cellule d'Aménagement et évolution du ratio d'une période à l'autre	Renforcer les efforts de surveillance, ciblés sur les zones où les impacts
			Volume abattu par parcelle de 25 ha		

RDC

HVC	Situation à t0	Changement négatif potentiel	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte	- Quand - Par qui - Comment	Mesures correctives
	menacées ou vulnérables	vulnérables ou réduction des densités de ces populations animales dans la SSA	Indices de présence des espèces animales menacées ou vulnérables dans la SSA	A T+5 ans et T+10 ans après exploitation, à l'échelle d'un bloc quinquennal, analyse des rapports de suivi des espèces animales menacées ou vulnérables par la Cellule d'Aménagement et évolution des indices de présence (abondance et localisation)		de la chasse sont les plus significatifs
			Nombre de réunions de sensibilisation des populations sur les règles de chasse et la préservation de la faune	Chaque trois mois, sur base des PV de réunions, recensement par la Cellule Sociale et corrélation avec le ratio "nb de saisies/ nb de km de patrouilles" et le nb d'indice de présence humaine dans la série de conservation		
			Nombre d'indice de présence humaine dans la série de conservation par km parcouru lors des opérations de contrôle	Chaque trois mois, compilation des rapports de contrôles internes par la Cellule d'Aménagement et évolution du ratio d'une période à l'autre		
HVC 1.3	Concentration d'espèces animales endémiques	Disparition des espèces animales endémiques ou réduction des densités de ces populations animales dans la SSA	Ratio "nb de saisies"/nb de km de patrouilles"	Chaque trois mois, compilation des rapports LAB par la Cellule d'Aménagement		Renforcer les efforts de surveillance, ciblés sur les zones où les impacts de la chasse sont les plus significatifs
			Indices de présence des espèces animales endémiques dans la SSA	A T+5ans et T+10 ans après exploitation, à l'échelle d'un bloc quinquennal, analyse des rapports de suivi des espèces animales endémiques par la Cellule d'Aménagement et évolution des indices de présence (abondance, localisation)		
			Nombre de réunions de sensibilisation des populations sur les règles de chasse et la préservation de la faune	Chaque trois mois, sur base des PV de réunions, recensement par la Cellule Sociale et corrélation avec le ratio "nb de saisies/ nb de km de patrouilles" et le nb d'indice de présence humaine dans la série de conservation		

RDC

HVC	Situation à t0	Changement négatif potentiel	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte - Quand - Par qui - Comment	Mesures correctives
			Nombre d'indice de présence humaine dans la série de conservation par km parcouru lors des opérations de contrôle	Chaque trois mois, compilation des rapports de contrôles internes par la Cellule d'Aménagement et évolution du ratio d'une période à l'autre	
	Présence d'écosystèmes d'eau douce susceptibles d'héberger des espèces endémiques	Disparition ou altération de ces habitats	Nombre de franchissements entraînant une érosion et/ou une sédimentation importante Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampon des cours d'eau par parcelle contrôlée	Chaque mois, compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement	nb > 0, mesures disciplinaires et renforcement encadrement/formation
HVC 3	Présence d'écosystèmes menacés ou rares	Disparition ou altération de ces habitats	Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampon des cours d'eau par parcelle contrôlée	Chaque mois, compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement	nb > 0, mesures disciplinaires et renforcement encadrement/formation/s ensibilisation
			Nombre d'indice de présence humaine dans la série de conservation par km parcouru lors des opérations de contrôle	Chaque trois mois, compilation des rapports de contrôles internes par la Cellule d'Aménagement et évolution du ratio d'une période à l'autre	
			Surfaces cultivées au sein de la SSA (suivi par télédétection)	Chaque année, acquisition d'images (Landsat 8 disponible gratuitement sur internet) et identification d'éventuelles zones agricoles au sein de la SSA (estimation des surfaces par digitalisation sous SIG)	Concertation avec les populations impliquées pour comprendre et apporter des correctifs adaptés
HVC 4	Présence d'écosystèmes assurant une protection critique du bassin versant	Disparition ou altération de ces habitats	Nombre de franchissements entraînant une érosion et/ou une sédimentation importante Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampon des cours d'eau par parcelle contrôlée	Chaque mois, compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement	nb > 0, mesures disciplinaires et renforcement encadrement/formation

RDC

HVC	Situation à t0	Changement négatif potentiel	Indicateurs de suivi	Méthode de collecte	- Quand - Par qui - Comment	Mesures correctives
			Nombre de sources d'eau utilisées par les populations polluées	Chaque année, compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement		
HVC 5	Présence de sites forestiers et des ressources forestières fondamentales pour les populations	Disparition ou altération de ces sites ou de ces ressources	Nature, quantité et prix de viande de brousse chassée vendue sur les marchés	Chaque année, rapport de suivi sur les marchés de la viande de brousse chassée et vendue par un étudiant/stagiaire		Développement d'alternatives alimentaires et/ou d'activités économiques alternatives
			Quantité de Fumbwa collectée	Chaque année, rapport de suivi sur les prélèvements en Fumbwa par un étudiant/stagiaire		
			Nombre de litiges et conflits avec les populations en lien avec cette HVC	Chaque année, sur base des PV de réunions, recensement par la cellule sociale et évolution du nombre de litiges et conflits d'une année sur l'autre		Concertation avec les populations impliquées pour comprendre et apporter des correctifs adaptés
HVC 6	Présence de sites d'importance culturelle	Disparition ou altération de ces sites	Nombre de sites sacrés détériorés par l'exploitation	Chaque année, compilation des résultats du diagnostic post-exploitation par la Cellule d'Aménagement		nb > 0, concertation avec les populations impliquées pour comprendre et apporter des correctifs adaptés
			Nombre de litiges et conflits avec les populations en lien avec cette HVC	Chaque année, sur base des PV de réunions, recensement par la cellule sociale et évolution du nombre de litiges et conflits d'une année sur l'autre		

5 PROCESSUS DE CONCERTATION

La concertation des parties prenantes concernées et intéressées par la présence de HVC est exigée par le Principe 9 du FSC : le gestionnaire forestier doit être en mesure de prouver que les populations locales ont participé à déterminer leurs ressources et terroirs.

Le processus de concertation recommandé se décline en 3 phases :

- Phase 1 : Information et concertation avec les populations locales sur les HVC présentes ou potentiellement présentes ;
- Phase 2 : Restitution des travaux de l'étude HVC aux populations locales ;
- Phase 3 : Consultation des autres parties prenantes (experts...).

5.1 PHASE 1 : CONSULTATION DES POPULATIONS LOCALES

Les communautés locales sont des parties prenantes qui seront directement touchées par l'exploitation forestière. L'implication de ces communautés tout au long du processus d'évaluation des HVC est donc essentielle. Leur consultation est utile pour :

- ♦ Aider l'équipe d'évaluation à évaluer si telle valeur est présente ;
- ♦ Aider le gestionnaire forestier à concevoir un système de gestion adapté pour maintenir la valeur ;
- ♦ Informer les communautés locales qu'une valeur est présente et que certaines mesures peuvent être nécessaires pour maintenir cette valeur.

De manière générale, pour les concessions forestières de RDC, le processus de concertation est engagé dès le diagnostic socio-économique, avec l'identification des différentes fonctions et usages de l'espace et des ressources naturelles pour les populations locales.

Néanmoins, il est possible (probable) que les informations recueillies au cours du diagnostic socio-économique ne soient pas forcément suffisamment exhaustives pour s'assurer de la présence des HVC 4, 5 ou 6, qui concernent directement les communautés (cf. 3.4).

Cette 1^{ère} phase aura donc comme double objectif:

- D'informer les populations du processus d'évaluation des HVC, leur expliquer ce qu'est une HVC et leur présenter les 6 HVC potentielles dans la concession concernée
- D'interroger les populations sur les potentielles HVC 4, 5 et 6 présentes dans la concession concernée.

Compte tenu des spécificités territoriales en RDC, et pour ne pas rendre cette phase trop lourde, compte tenu du nombre souvent élevé de villages par concession, il est recommandé d'organiser **une réunion par Groupement** présent dans la concession. Les participants à cette réunion pourraient être sélectionnés parmi les membres du Comité Local de Gestion (CLG) et/ou les membres du Comité Local de Suivi (CLS), structures mises en place dans le cadre des clauses sociales des contrats de concession forestière, ainsi que les représentants coutumiers associés à certains notables de la communauté.

Des **supports** devront être établis et être suffisamment explicites pour une bonne compréhension des participants (nombreuses illustrations, termes simples...).

Un **PV de réunion** signé par l'ensemble des participants devra être établi et annexé au rapport d'évaluation des HVC (cf. modèle de PV en [Annexe 3](#)).

5.2 PHASE 2 : RESTITUTION DES TRAVAUX AUPRES DES POPULATIONS LOCALES

L'objectif de cette seconde phase est de **présenter les résultats de l'évaluation HVC** (présence/absence/présence potentielle dans la concession) et **les modes de gestion** proposées pour chaque HVC identifiées afin de recueillir l'avis des populations.

Comme pour la 1^{ère} phase, cette restitution devrait se faire au travers **d'une réunion avec chaque groupement présent** dans la concession, adressé aux mêmes participants.

Des **supports adaptés** devront être produits, notamment la carte de synthèse localisant les HVC dans la concession au format A0, sur laquelle devrait porter les discussions.

Un **PV de réunion** signé par l'ensemble des participants devra être établi et annexé au rapport d'évaluation des HVC (cf. modèle de PV en [Annexe 4](#)).

5.3 PHASE 3 : CONSULTATION DES AUTRES PARTIES PRENANTES

Les autres parties prenantes potentielles sont :

- les **ONG de conservation** présentes en RDC : WWF, WCS, AWF (African Wildlife Fund), ZSL (Zoological Society of London) ;
- des **organismes gouvernementaux** : ICCN (Institut Congolais de la Conservation de la Nature) ;
- **d'autres institutions** : ERAIFT, BNCF (Bureau National de Certification Forestière), REPALEF (Réseau de populations autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC).

Ces principaux acteurs, même s'ils ne sont pas tous directement concernés, devraient être tenus au courant de la conduite d'une évaluation HVC. La participation de ces parties prenantes peut se faire au travers la relecture du rapport d'étude, en faisant remonter leurs avis/observations sur le document produit.

6 CONCLUSION

La procédure proposée présente une démarche méthodologique pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC adaptée à l'ensemble des concessions forestières en RDC et répondant aux exigences du référentiel FSC.

Compte tenu d'éventuelles spécificités sur d'autres concessions forestières et zones écologiques en RDC, une mise à jour de certaines prescriptions devra être faite (notamment en matière d'identification des HVC).

Cette 1^{ère} évaluation, menée à l'échelle de la concession, devra ensuite être déclinée à des échelles spatiales plus adaptées pour localiser précisément les HVC (Bloc quinquennal, Assiette Annuelle de Coupe) et qui permettra de planifier des actions précises pour assurer leur maintien sur le long terme (Plan de gestion quinquennal, Plan Annuel d'Opération).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

HCV Resource Network, 2014. Common guidance for the management and monitoring of high conservation values. A good practice guide for the adaptive management of HVCs.

HCV Resource Network, 2013. Common guidance for the identification of High Conservation Value. A good practice guide for identifying HVCs across different ecosystems and production systems.

Morgan, D. & Sanz, C. 2007. Lignes directrices pour de meilleures pratiques en matière de réduction de l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur les grands singes en Afrique centrale. Gland, Suisse: Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN.

Morgan, D., Sanz, C., Greer, D., Rayden, T., Maisels, F. & Williamson, E.A., 2013. Les grands singes et le FSC : Mise en œuvre de pratiques d'exploitation favorables aux grands singes dans les concessions forestières en Afrique centrale. Gland, Suisse : Groupe de spécialistes des primates CSE/UICN.

Proforest, 2008. Assessment, management and monitoring of High Conservation Value Forest. A practical guide for forest managers.

Proforest, 2003. Proforest HVCF Toolkit.

UICN & ICCN, 2012. Bonobo (*Pan paniscus*): Stratégie de Conservation 2012–2022. Gland, Suisse: Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN & Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.

UICN, 2010. The diversity of life in African freshwaters : Underwater, under threat. An analysis of the status and distribution of freshwater species throughout mainland Africa.

WWF-RDC, 2012. Forêts de Haute Valeur pour la Conservation en RDC. Résultats de l'atelier d'interprétation nationale des critères HVC. Kinshasa, février 2012.

ZSL, 2013. HVC threat monitoring protocol. HVC monitoring protocol for oil palm landscapes.

ANNEXES

Annexe 1 : Aire de distribution des grands primates en RDC (extrait de *Histoire Naturelle des Primates d'Afrique Centrale* de A. Gautier-Hion, M. Colyn et JP Gautier)

Annexe 2 : Ensemble de cartes localisant les concessions forestières en RDC vis-à-vis de Zones à Hautes Valeurs de Conservation à l'échelle nationale ou internationale

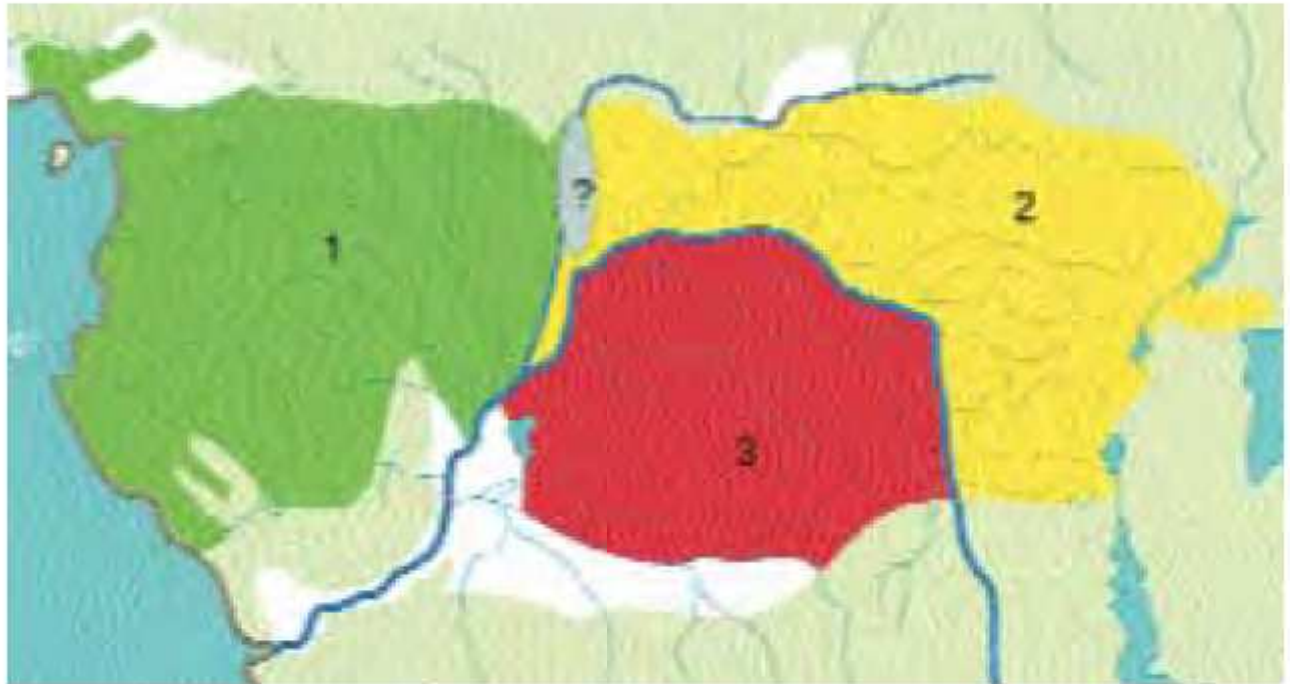
Annexe 3 : Modèle de PV de consultation pour la phase d'information de l'étude HVC pour les populations locales

Annexe 4 : Modèle de PV de consultation pour la phase de restitution des travaux de l'étude HVC aux populations locales

Annexe 5 : Documents relatifs à l'Atelier National d'Information et de Concertation pour l'identification, la gestion et le suivi de HVC dans les concessions forestières en RDC. Kinshasa, 4 déc. 2014.

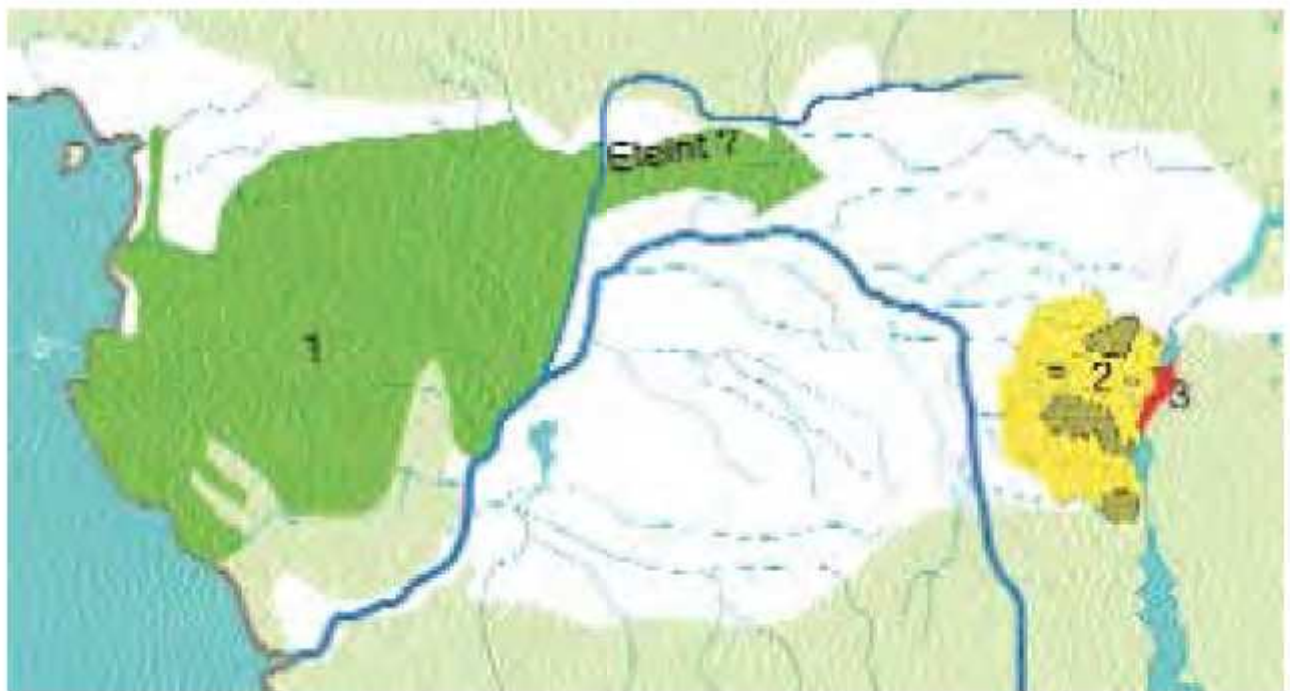
Annexe 1

Aires de distribution des grands primates en RDC (Extrait de *Histoire naturelle des primates d'Afrique Centrale*)



Distribution de :

1. *Pan t. troglodytes* (Chimpanzé commun)
2. *P. t. schweinfurthi*
3. *P. paniscus* (Bonobo)



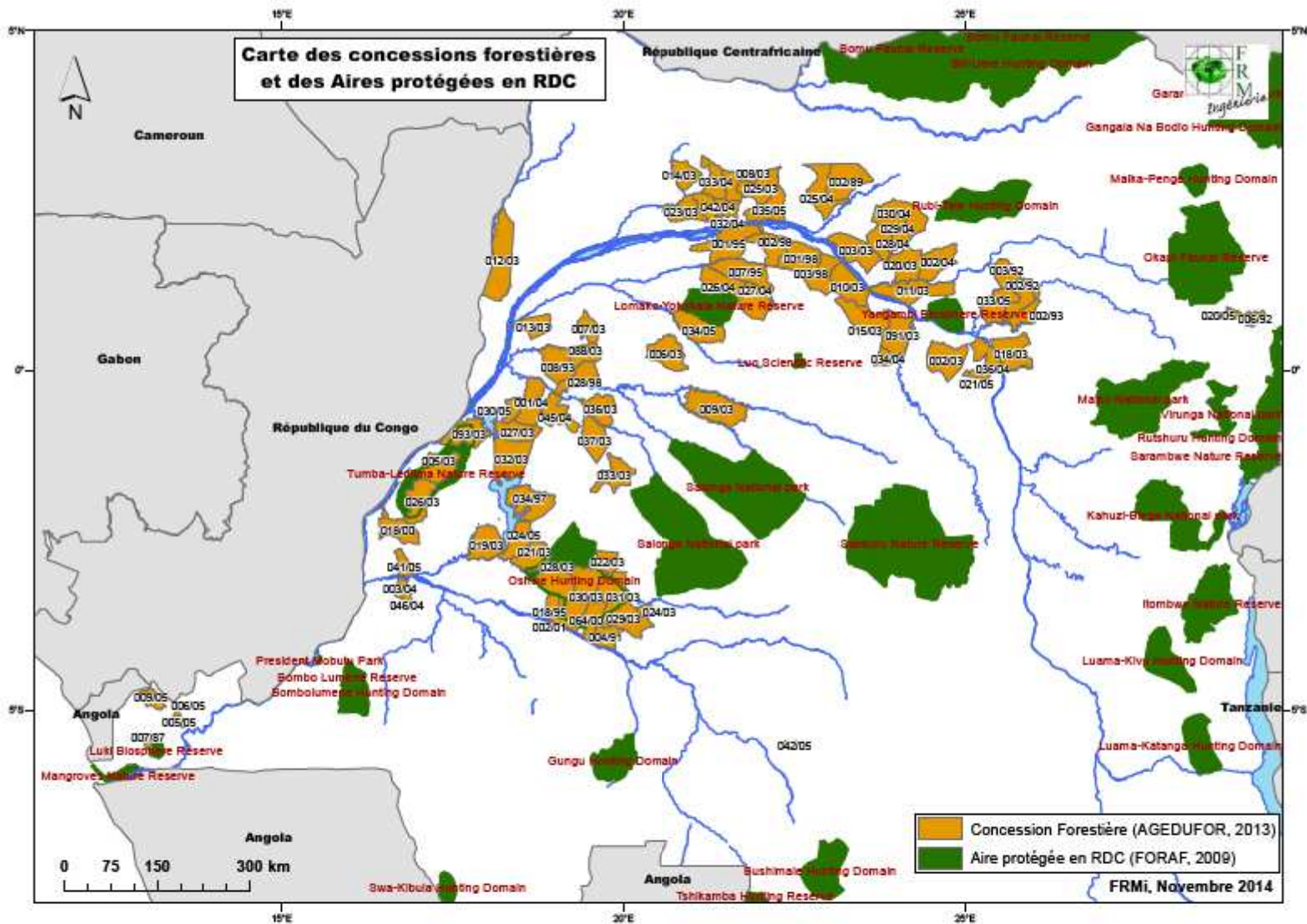
Distribution de *Gorilla Gorilla*

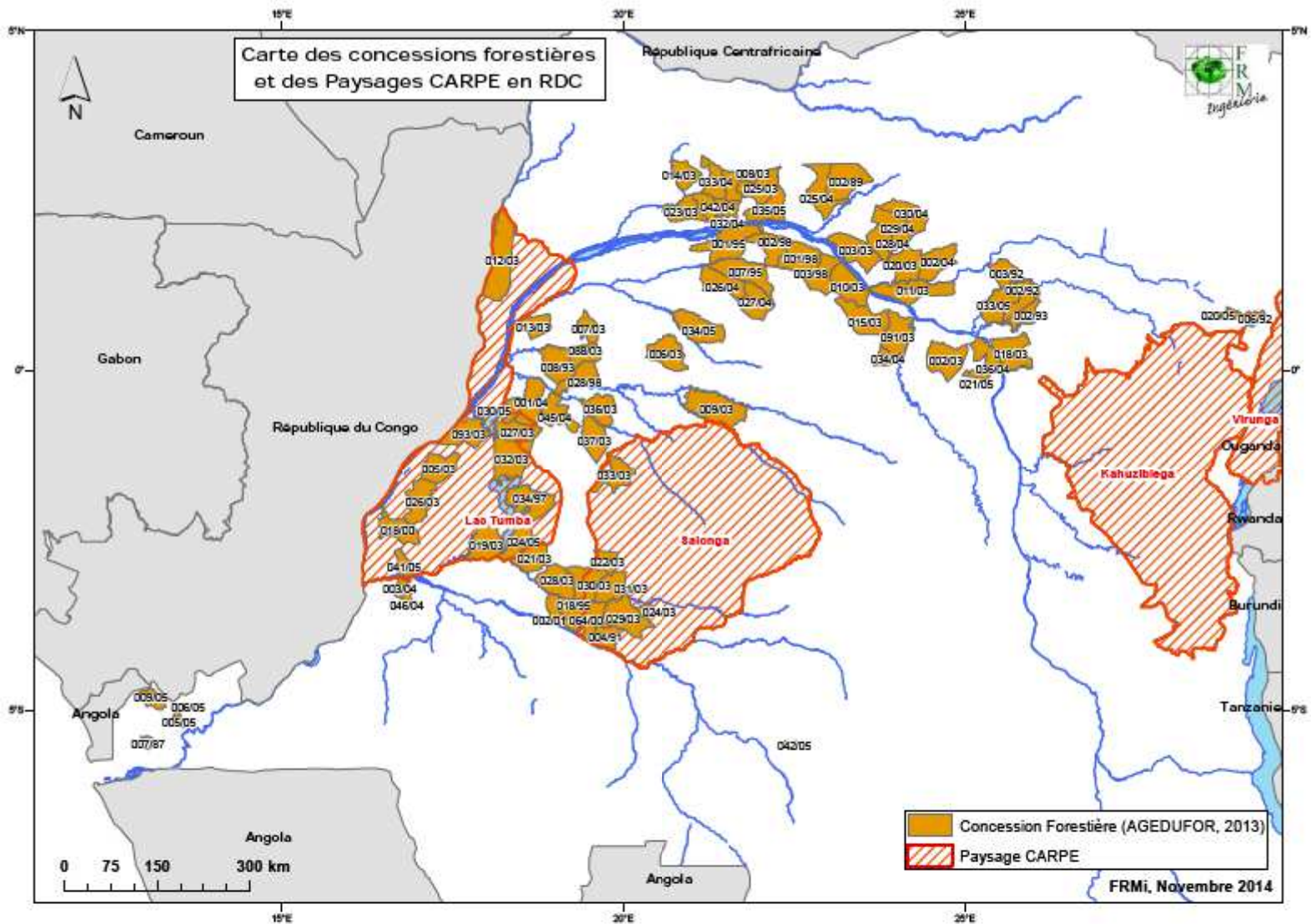
1. *G. g. gorilla*
2. *G. g. graueri*
3. *G. g. beringei*

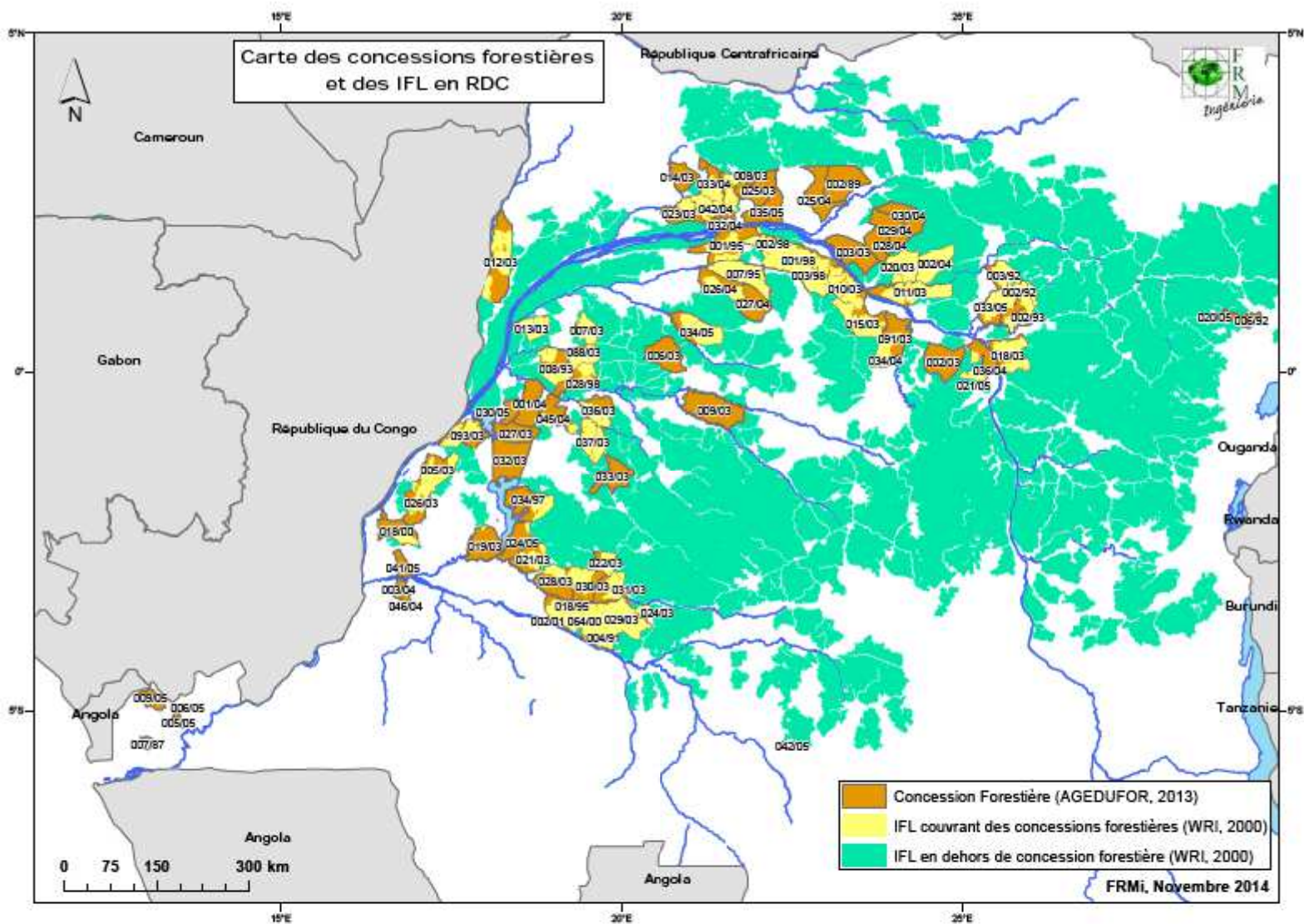
Les zones en brun représentent les principales populations au sein de la forme *G. g. graueri*

Annexe 2

Cartes localisant les concessions forestières de RDC par rapport aux :
Aires protégées en RDC
Paysages CARPE
IFL







Annexe 3

Modèle de PV de consultation pour la phase d'information de l'étude HVC

P.V. de consultation

L'an, le jour du mois de

à heure(s) une réunion de concertation a s'est tenue à, concession

....., entre :

• **D'une part :**

-
-
-
-

• **Et d'autre part les représentants de la communauté locale :**

- Du Groupement :
- Province :
- District :
- Territoire :
- Secteur :

Au cours de la réunion ont été abordés les thèmes suivants :

- Présentation de l'avancement du processus de certification forestière au sein des forêts gérées par l'entreprise forestière ;
- Présentation du concept de Haute Valeur pour la Conservation (HVC) et sa place dans la gestion forestière durable (HVC de type 1 à 6) ;
- Identification, au sein du Groupement, de la présence de HVC de type :
 - HVC 4 : portant sur les « services écologiques essentiels » :
 - protection de bassins hydrographiques ;
 - protection contre l'érosion ;
 - protection contre les incendies ;
 - HVC 5 : portant sur les « besoins essentiels des communautés » ;
 - HVC 6 : portant sur « l'identité culturelle traditionnelle ».
- Les mesures de gestion et de suivi des HVC identifiées lors de cette consultation seront présentées et expliquées ultérieurement aux représentants de la communauté locale afin de recueillir de leur avis.

Des discussions ont eu lieu ensuite entre les représentants de la communauté locale et les représentants de l'entreprise forestière (possibilité de poursuivre sur une feuille séparée).

Questions posées, avis et observations formulés par la Communauté	Eléments de réponse donnés par L'entreprise forestière

Les travaux en plénière avec les représentants de la communauté locale ont permis d'identifier des HVC de type 4, 5 et 6 sur leur territoire coutumier. La nature de ces HVC est reprise ci-dessous :

Pour les HVC de type 4 :

Pour les HVC de type 5 :

Pour les HVC de type 6 :

Ont été présents à la réunion de consultation sur les HVC :

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

La réunion de consultation a pris fin le/...../..... à heures.

Modèle de PV de consultation pour la phase de restitution de l'étude HVC

P.V. de consultation

L'an, le jour du mois de

à heure(s) une réunion de concertation a s'est tenue à, concession XXXXXXXX

....., entre :

• **D'une part :**

-
-
-

• **Et d'autre part les représentants de la communauté locale :**

- Du Groupement :
- Province :
- District :
- Territoire :
- Secteur :

Au cours de la réunion ont été abordés les thèmes suivants :

- Présentation des Hautes Valeurs de Conservation identifiées lors de la première consultation HVC tenue en XXXX ;
- Présentation d'une carte de synthèse sur les HVC identifiées au sein de la concession ;
- Présentation des mesures gestion et de suivi des HVC identifiées :
 - identification des menaces pesant sur chaque HVC ;
 - définition de mesures de gestion adaptées à chaque menace ;
 - définition d'indicateur de suivi visant à vérifier l'intégrité de chaque HVC.
- De recueillir les avis et les questions des communautés locales sur le sujet. A cet effet, le tableau ci-après résume les discussions qui ont eu lieu entre les représentants de la communauté locale et les représentants de l'entreprise forestière.

Questions posées, avis et observations formulés par la Communauté	Eléments de réponse donnés par L'entreprise forestière

(Possibilité de poursuivre sur une feuille séparée)

Ont été présents à la réunion de consultation sur les HVC :

Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

La réunion de consultation a pris fin le/...../..... à heures.

Annexe 5

**Documents relatifs à l'Atelier National d'Information et de Concertation
pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC dans les concessions
forestières en RDC**



ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC

Termes de Référence

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Toute société forestière désireuse d'obtenir une certification FSC de ses productions se doit de respecter les différents principes composant ce référentiel, et en particulier le principe 9 qui mentionne que « l'organisation doit préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans l'Unité de Gestion en appliquant le principe de précaution » (Standard FSC, v5.0).

Un atelier d'interprétation nationale pour les forêts de Haute Valeur de Conservation en RDC a eu lieu à Kinshasa, en Février 2012, organisé par WWF-RDC et facilité par Proforest, avec le soutien de la composante C4CF du Programme Biodiversité et Forêts (PBF), du Projet RPAN (Redd for People and Nature), et de la société SODEFOR. A l'issue de cet atelier, des lignes directrices ont été publiées visant à guider les gestionnaires forestiers, ou toute personne impliquée dans une étude HVC, pour identifier les HVC présentes dans leur(s) concession(s).

La COMIFAC, avec le soutien de la Coopération allemande à travers la KFW et en partenariat avec le Congo Basin Program, a lancé le « Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts » dans le but d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo. Des lignes de financement destinées aux entreprises forestières du Cameroun, du Congo, de RCA et de RDC sont mises à disposition pour subventionner des activités éligibles au programme. La société SODEFOR a ainsi obtenu un appui financier du PPECF pour mener une étude des Valeurs de Conservation sur 3 de ses concessions.

L'étude des Valeurs de Conservation sur ces 3 concessions a été menée en 2014 conjointement par WWF et FRMi. Cette étude, 1^{er} exercice du genre en RDC, avait aussi pour vocation d'aboutir à l'élaboration d'une procédure applicable à d'autres concessions forestières en RDC, en valorisant les enseignements tirés de ces 1^{ers} cas d'étude.

Compte tenu des enjeux en place, l'ensemble des parties prenantes de la gestion des forêts de RDC se devait d'être informé des travaux menés afin de profiter des réflexions conduites et de donner son avis sur la démarche entreprise et sur la procédure nationale proposée.

L'ensemble des travaux ainsi menés s'inscrit en parallèle d'une initiative portée par le PPECF depuis 2013 qui vise à formuler via un programme d'activités (« Feuille de route ») des lignes directrices claires et précises pour l'identification, la gestion et le suivi

des Hautes Valeurs de Conservation dans le Bassin du Congo, l'objectif général étant d'harmoniser les procédures de certification forestière dans la Sous-Région, et en particulier des modalités d'évaluation et d'aménagement des HVC.

OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Objectif principal :

Informar les parties prenantes de la gestion des forêts en RDC des résultats de l'étude HVC menée en RDC et se concerter avec elle sur une procédure nationale d'étude et de prise en compte des Valeurs de Conservation dans la gestion des concessions forestières en RDC.

Objectifs spécifiques :

- Présenter la démarche d'étude menées sur les 3 concessions forestières concernées ;
- Partager les résultats en terme d'identification, règles de gestion et plan de suivi des HVC pour ces 3 concessions ;
- Recueillir les avis/observations sur les rapports d'étude ;
- Echanger sur une procédure d'étude reproductible à d'autres concessions en RDC ;
- Tirer des enseignements sur l'exercice mené, notamment mettre en avant les difficultés résiduelles inhérentes à l'exercice et proposer des axes de résolution ;
- Formuler des recommandations pour l'intégration des résultats du projet dans les lignes directrices régionales pour l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation dans le Bassin du Congo.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'atelier, les principaux résultats escomptés sont :

- Les résultats de l'étude HVC menées dans les 3 concessions étudiées, connus des parties prenantes ;
- Les avis/observations sur les rapports d'étude recueillis en vue de la production des rapports finaux ;
- Une procédure nationale pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC reproductible aux autres concessions forestières de RDC élaborée et validée par les parties prenantes ;
- Les difficultés résiduelles inhérentes au travail d'identification, de gestion et de suivi des HVC dans des concessions forestières identifiées et des axes de résolutions proposés ;
- Des recommandations pour l'intégration des résultats du projet dans les lignes directrices régionales formulées ;

DATE ET LIEU DE L'ATELIER:

L'atelier aura lieu à Kinshasa, en RDC, le 4 décembre 2014.

PARTICIPANTS :

Cet atelier s'adresse aux parties prenantes à la gestion forestières en RDC :

- les représentants du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;
- les représentants du Bureau National de Certification Forestière
- un représentant du FSC ;
- les exploitants forestiers ;
- les ONG environnementales internationales (WWF, AWF, WCS, UICN) ;
- les ONG locales ;
- les bailleurs de fonds internationaux ;
- les projets intervenant dans le secteur forêt-Environnement.



ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC

PROGRAMME :

Journée du 04 Décembre 2014		
Heures	Activités	Intervenant
08h00-08h30	Accueil des participants	WWF/FRMi
08h30-08h45	Présentation des objectifs de l'atelier et du déroulement	WWF
08h45-09h00	Présentation de la démarche de SODEFOR en matière de gestion forestière durable et de certification	SODEFOR
09h00-10h00	Présentation de l'étude HVC menée sur 3 concessions attribuées à SODEFOR	FRMi
10h00-10h30	Pause –Café	
10h30-11h30	Identification des problématiques actuelles en matière d'analyse des HVC et axe de résolution	FRMi
11h30-12h30	Présentation d'une procédure d'études HVC applicable aux concessions forestières de RDC	FRMi
12h30-13h30	Repas	
13h30-14h30	Travaux en groupe	
14h30-15h30	Restitution des travaux en groupe et recommandations de l'Atelier	
15h30-16h00	Clôture de l'atelier	WWF



FEUILLE DE PRESENCE
ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE
POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC
DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC



N°	Nom du participant	Institution	Contact (Tél/mail)	Signature
1	Hortense KIHELA	BNCF	099071 0233 hortensekihela@gmail.com	
2	Teddy NTENBAH	CNIE/ MECNT	0994763260 ntumbabazoo@yahoo.fr	
3	Séraphin JANGBA	FRD	0810306729 seraphinjangba@gmail.com	
4	ERASME KIAMFU	SODEFOR	0815999264 erasmekiamfu@yahoo.fr	
5	Filomena AMARAL	SODEFOR	0842045014 gestion_durable@ sodefor.net	
6	Guy JARDOT	Division de Fonction.	0817 607 285 guy.jardot@jir.fr	
7	Ayari Islam	COTREFOR	ayari.islam@cotrefor.com 0896200304	
8	Cécile HERVO	FRM chargé d'étude et coordonner	chenrd@frm-france.com 038 44 52 285	
9	Philippe NORTIER	Projet AGEDEFOR	pnortier@frm-france.com 0811 202 216	
10	Kass Alida MUTIBA	OCEAN	kassmutiba@gmail.com 0990017775	
11	SCHWARTZENBERG MATHIEU	FIG-International	m.schwarzenberg@fig.org +242.06.938.71.08	
12	Coco Nestor NAZO	SI COFBOIS	0815035168 cocomazozo@gmail.com	



FEUILLE DE PRESENCE
ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE
POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC
DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC



N°	Nom du participant	Institution	Contact (Tél/mail)	Signature
13	André KASHIKISHA	CODELIT	0816886443 andphil2@gmail.com	
14	Timothée WAKENSA KINSA	OAN/REPAREF	0997045508 timokakule@gmail.com	
15	Jacques KUTANA KESHA	OCUI/HECOT	0813111111 jacqueskusha@gmail.com	
16	Mina Lee	WWF	0976006170 mina.lee@wwfcarpo.org	
17	Arto KOBAYASHI	JAFIA	081-67-09-3770 arto.kobayashi@jafia.org	
18	Bill KABAMBA	BNCF	0998377981 / 0822444465 bill_koba@spilox.fr	
19	JUAN SÈVE	WWF	0816 845188 jsave@wwfcarpo.org	
20	Elix QUESLIN	WWF	equeslin@wwfcarpo.org	
21	Pap de Mouchen	WWF	pap.de.mouchen@wwfcarpo.org	
22	Belmond Tchoumba	WWF	belmond@wwfcarpo.org	
23	Pascal OVOHAYU	DEED	0816 845188 pascal.ovohayu@gmail.com	
24	DANNY NSELE	AMAR	0814694106 danny.nsele@gmail.com	
25	Jean Pierre Esanga	FRNE	0813393148 juppis1957@gmail.com	



FEUILLE DE PRESENCE
ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE
POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC
DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC



N°	Nom du participant	Institution	Contact (Tél/mail)	Signature
26	ALEXIS LISALU	F.R.M.I	0851420272 alexislusalu@gmail.com	
27	Philomène MWAMBA	BNCF	0999369984 philomkeyahmfi	
28	ETMANUEL MAKEMGO	PBF/GIZ	0810987618 makemgonline@gmail.com	
29	Christophe	GIZ	0998596642 christophe@gmail.com	
30	Françoise VAN DE VEN	RIB	0243645022 francoise.vandeven@ribat.com	
31	Yvonne SANSA	MECNT ANV/FLEOT FDC	0999504094 aysansa4@gmail.com	
32	Junior MUAMBA	SODEFOR	0820520899 juniormuamba.bh@gmail.com	
33	INOUSSA NIJUMBOKET	WWF	0999145124 injunboket@wwfcarpo.org	
34	NICOLAS BAYOL	FRM	+33467200809 nbayol@fr-france.com	
35	Alexandra PASQUIER	FRM	0999504094 apasquier@fr-france.com	
36	Papy-Claude BOLALUEMBE	BNCF	0978405480 0854519645 pfbola25@gmail.com	
37	BOTHAMBA Flory	WWF	0976006151 bothamba@wwfcarpo.org	
38	Jean Claude KALEMBA	AWF	0822721209 Jkalemba@awf.org Jkalemba@yahoo.fr	



FEUILLE DE PRESENCE
ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE
POUR L'IDENTIFICATION, LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC
DANS LES CONCESSIONS FORESTIERES EN RDC



N°	Nom du participant	Institution	Contact (Tél/mail)	Signature
39	Me FILS MAMBONZI	AVOCAT VERT ONG	0811971431 0998636241 filsmambonzi@yahoo.com	[Signature]
40	NYONGOLO BETTO	REPAREF - RDC	0992636752 nyobemue@gmail.com	[Signature]
41	Juliette TSIMBA	FR Mi	0893699743 jumatibon@gmail.com	[Signature]
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				



ATELIER D'INFORMATION ET DE CONCERTATION NATIONALE

**Pour l'Identification, la Gestion et le
Suivi des HVC dans les concessions
forestières en RDC**

Kinshasa, 4 Décembre 2014





TRAVAUX EN GROUPE



3 THEMES

THEME 1 : Procédure d'identification des HVC et les critères à prendre en compte

THEME 2 : L'implication des populations dans la démarche HVC

THEME 3 : Modalités de mise en œuvre opérationnelle des mesures de gestion et de suivi des HVC



3 à 4 RECOMMANDATIONS MAJEURES PAR GROUPE

RECOMMANDATIONS – GROUPE 1

CONTEXTE

Concernant les listes des essences qui peuvent être incluses dans les plantes à protéger :

- **prise en compte de l'ensemble des textes légaux qui existent déjà ou en cours de révision (convention CITES, et mesures d'application) ;**
- **il y a en cours d'élaboration par le WWF une liste des espèces végétales patrimoniales. Cette liste a l'avantage d'englober des critères plus vastes :**
 - critère de rareté / endémisme : IUCN ;
 - critère culturelle, usage (médicinal) : avec les botanistes, les populations;
 - critère économique : avec les populations ;
 - critère de protection au niveau national.

Le but est de publier une liste rouge propre au pays.

- **prise en compte du nouveau principe d'APAC (Aires et territoires patrimoines conservés par les peuples autochtones et les communautés locales) = reconnaissance légale de l'intérêt traditionnel**

Il existe une liste des essences protégées par la MECNT, mais elle pourrait être améliorée par une actualisation

RECOMMANDATIONS - GROUPE 1

- ⇒ **Se baser principalement sur les textes légaux ;**
- ⇒ **Inclure la patrimonialité (culture, économique, savoir des populations) pour la communauté concernée ;**
- ⇒ **Faire une veille car ces principes sont évolutifs. Exemple :**
 - ⇒ **Textes légaux en cours de révision**
 - ⇒ **APAC (applicables aux HVC 5 et 6)**
 - ⇒ **Essences patrimoniales du WWF (pour compléter l'identification des HVC 1, 5 et 6)**

Membres constituant le GROUPE 1

1. Cécile HERVO (FRMi/COTREFOR)
2. Bill KABAMBA (BNCF)
3. Hortense KIHELA (BNCF)
4. Coco Nestor MAZO (SICOBOIS)
5. Danny NSELE (AMAR)
6. André KASHIKISHA (CODELT)
7. Fils MAMBONZI (Avocats Verts)
8. Pascal ONOHAU (IGED)
9. NYONGOLO BETTO (REPALEF)
10. Alexandra PASQUIER (FRMi)
11. Elise QUESLIN (WWF)
12. Juliette TSIMBA (FRMi)

RECOMMANDATIONS – GROUPE 2

CONTEXTE :

3 HVC directement concernées par l'implication des populations locales et autochtones dans leur identification:

- ✓ **HVC 4** – Services écosystémiques de base dans des situations critiques / Service écologique: Support et Régulation;
- ✓ **HVC 5** - Besoins des communautés / Service écologique: approvisionnement;
- ✓ **HVC 6** – Valeurs culturelles / Service écologique: culturel.

RECOMMANDATIONS - GROUPE 2

Implication des populations dans l'identification des HVC

- **Implication des populations dans l'identification des HVC 1:**
 - ✓ Identification d'espèces inconnues, endémiques, saisonnières et/ou menacées.
- **Implication des populations dans l'identification des HVC 4:**
 - ✓ Identification des sources d'eau potable essentiellement
- **Implication des populations dans l'identification des HVC 5 (besoins)**
 - ✓ Reconnaissance des zones vivrières (chasse, cueillette);
 - ✓ Reconnaissance des PFNL (chenilles, champignons, rotins, plantes médicinales, Fumbwa...) et zones particulières (igname sauvage);
 - ✓ Reconnaissance des sources d'eau;
 - ✓ Reconnaissance des zones de rente essentielles;
 - ✓ Reconnaissance des ressources Bois-NRJ, construction

Mode d'implication:

- **Cartographie participative + CLIP.**

RECOMMANDATIONS – GROUPE 2

- **Implication des populations dans l'identification des HVC 6 (culturel)**
 - ✓ Reconnaissance des sites de grande valeur culturelle dans la législation et la politique nationale;
 - ✓ Sites bénéficiant d'une désignation officielle de la part du gouvernement et/ou d'une agence internationale comme l'UNESCO;
 - ✓ Sites présentant des valeurs culturelles ou historiques importantes et reconnues;
 - ✓ Sites sacrés ou religieux (cimetières, rites...);
 - ✓ Ressources animales et végétales ayant une valeur totémique;

Mode d'implication:

Cartographie participative & CLIP.

RECOMMANDATIONS – GROUPE 2

- **Recommandations d'ordre général**
 - ✓ Identifier et reconnaître le savoir traditionnel et coutumier des populations locales et autochtones dans la gestion des HVC;
- **Recommandations gestion HVC 5 & 6:**
 - ✓ Définir des règles de gestion propre à chaque zone et à chaque ressource de manière participative;
 - ✓ Impliquer/Responsabiliser les populations dans le maintien des ces HVC;
 - ✓ Fixer des obligations contractuelles respectives des populations et sociétés dans le cadre des clauses sociales;
 - ✓ Rendre opérationnel les Comités Locaux de Gestion et Comités Locaux de Suivi

Membres constituant le GROUPE 2

- 1. Kapupu DIWA (REPALEAC)**
- 2. Mathieu SCHWARTZENBERG (FSC)**
- 3. Jean-Claude KALEMBA (AWF)**
- 4. Joelle KUHANA (DCVI/MECNT)**
- 5. Philomene MWAMBA (BNCF)**
- 6. Françoise VAN DE VEN (FIB)**
- 7. Jean-Pierre ESANGE (FRMi)**
- 8. Pascal ONOHAU (IGED)**
- 9. Alexis LISALU (FRMi)**
- 10. Alidor MUMBEA (OCEAN)**
- 11. Belmond TCHOUMBA (WWF)**
- 12. Junior MUAMBA (SODEFOR)**

RECOMMANDATIONS – GROUPE 3

- **Créer ou renforcer une cellule d'aménagement au sein de l'entreprise forestière pour prendre en charge la mise en œuvre des mesures de gestion et suivi des HVC.**
- **Intégrer la gestion et le suivi des HVC dans le document d'aménagement et les procédures de l'entreprise**
- **Intégrer la dimension économique dans la procédure de la mise en œuvre de la gestion des HVC**
- **Renforcement des capacités de l'entreprise et autres parties prenantes (Communautés locales/Peuple Autochtone) pour pérenniser le plan de gestion des HVC**
- **Informier et impliquer les différentes parties prenantes (concessionnaire, Communauté Locale/Peuple Autochtone et notamment l'administration) et définir les responsabilités de chacune dans la gestion et suivi des HVC**
- **Favoriser un financement de la mise en place d'activités génératrices durables des revenus en faveur des CL/PA.**

Membres constituant le GROUPE 3

1. **Timothée WAKENDAKENDA (OAN/REPALEF)**
2. **Christelle LUSHULE (PBF/GIZ)**
3. **Erasme KIAMFU (SODEFOR)**
4. **Teddy NTENDAYI (CNIE/MECNT)**
5. **Juan SEVE (WWF)**
6. **Emmanuel MAKENGO (PBF/GIZ)**
7. **Séraphin YANGBA (FRMi)**
8. **Nicolas BAYOL (FRMi)**
9. **Inoussa NJUMBOKET (WWF)**





**Merci pour votre
contribution**

